

Direction de l'Administration Générale
2B voie d'accès au Port • BP 97121
29671 MORLAIX CEDEX
T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

Conseil de Communauté

Compte-rendu de la séance du lundi 21 mars 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fichet.

Date de la convocation : 11 mars 2016

Jean-Luc Fichet, Président ouvre la séance du Conseil de Communauté à 18 heures par l'appel des élus communautaires.

Le Président donne ensuite la parole aux différents rapporteurs pour l'examen des questions à l'ordre du jour.

Délibération D16-042

Objet : Installation d'un conseiller communautaire

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 51

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Était absente excusée : **Morlaix** : Marlène Tilly

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code électoral et notamment :

- l'article L 273-5 disposant qu'une démission d'un mandat de conseiller municipal entraîne ipso facto la démission de l'intéressé de son mandat de conseiller communautaire,
- l'article L 273-10 stipulant que « Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu... »,

Considérant la démission, à compter du 9 mars 2016, de Monsieur Dominique Lemounaud de son mandat de conseiller municipal de la commune de Plougasnou,

Il est procédé à l'installation de Monsieur Thierry Desmarres en tant que conseiller communautaire.

Délibération D16-043

Objet : Information relative aux décisions prises par délégation en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 51

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec à Jean-Luc Fichet **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Était absente excusée : **Morlaix** : Marlène Tilly

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté est informé des décisions prises par le Président et le Bureau, en application des délibérations de délégation du Conseil de Communauté.

Attributions exercées par le Président - Arrêtés

A16-058	Attribution d'une subvention au titre de l'aide au logement social pour l'opération de 8 logements, Zac Penn Ar Park - Saint-Thégonnec
A16-059	Attribution d'une subvention au titre de l'aide au logement social pour l'opération de 7 logements, rue du Varcq à Locquirec
A16-060	Attribution d'une subvention au titre de l'aide au logement social pour l'opération de démolition-reconstruction de 22 logements, 8 rue Jules Ferry à Saint-Martin-des-Champs
A16-061	Attribution d'une subvention au titre de l'aide au logement social pour l'opération de 9 logements ZAC de Rutanguy à Plourin-lès-Morlaix
A16-062	Vente de gré à gré d'un bien mobilier
A16-063	Mission de contrôle technique pour la réalisation des circulations verticales et des réseaux généraux des bâtiments de la Manufacture
A16-064	Marché de mission de coordination SPS pour la réalisation des circulations verticales et des réseaux généraux des bâtiments de la Manufacture
A16-065	Marché de sonorisation de la salle de la Halle Jézéquel
A16-066	Marché de mission de diagnostic amiante avant travaux, diagnostic de l'état parasitaire et diagnostic plomb avant travaux à la Manufacture
A16-067	Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine Bretagne

Attributions exercées par le Bureau communautaire – Délibérations – Séance du 22 février 2016

B16-001	Achat du hangar Quéguiner – Zone de Kergariou à Morlaix
B16-002	Cession d'une emprise foncière à la société Sermeta – ZA de l'Aéropôle Morlaix
B16-003	Modification des tarifs de location de la halle Jézéquel
B16-004	Aide au commerce en milieu rural – Chez Steph à Henvic
B16-005	Aide au commerce en milieu rural – 8 à huit à Lanmeur

B16-006	Aide au commerce en milieu rural – Auto Jez à Pleyber-Christ
B16-007	Aide au commerce en milieu rural – Un vent de fleurs à Lanmeur
B16-008	Aide au commerce en milieu rural – Les fumets de l'Arrée à Plounéour-Ménez
B16-009	Aide au commerce en milieu rural – Espace coiffure à Saint Thégonnec
B16-010	Aide au commerce en milieu rural – Restaurant Anguil à Plougonven
B16-011	Attribution d'une subvention à l'EPCC Chemins du patrimoine en Finistère - Exposition temporaire à la Maison Penanault : Ensemble-Robert Schad Bretagne 2016
B16-012	Attribution d'une bourse communautaire dans le cadre du dispositif Fonds d'aide à l'initiative jeunes
B16-013	Habitat - PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Garantie partielle d'emprunt pour l'opération de construction de 8 logements locatifs sociaux, situés "Le Bourg" à Pleyber-Christ
B16-014	Habitat - PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Garantie partielle d'emprunt pour l'opération d'acquisition en VEFA de 2 logements locatifs sociaux, situés Hameau du Lein Vras à Pleyber-Christ
B16-015	Habitat - PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Garantie partielle d'emprunt pour l'opération de réhabilitation de 4 logements locatifs sociaux, situés Lotissement de Kermaria à Plouégat-Guerrand
B16-016	Habitat - PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Garantie partielle d'emprunt pour l'opération de réhabilitation de 4 logements locatifs sociaux, situés Lotissement de Kermaria 2 à Plouégat-Guerrand
B16-017	Habitat - PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Garantie partielle d'emprunt pour l'opération de réhabilitation de 4 logements locatifs sociaux, situés rue de la Garenne à Plougonven
B16-018	Habitat - PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Garantie partielle d'emprunt pour l'opération de réhabilitation de 6 logements locatifs sociaux, situés rue Ange de Guernisac à Plouigneau
B16-019	Habitat - PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Garantie partielle d'emprunt pour l'opération d'acquisition en VEFA de 2 logements locatifs sociaux, situés rue des Noisetiers, Hameau de St Didy à Plouigneau
B16-020	Habitat - PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Garantie partielle d'emprunt pour l'opération de réhabilitation de 4 logements locatifs sociaux, situés rue des Genêts à Plourin-lès-Morlaix

Le Conseil de Communauté a pris acte de cette information.

Délibération D16-044

Objet : Rapport relatif aux ressources humaines et à la parité hommes/femmes

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-

Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigreat à Jean-Charles Poulouen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a précisé le contenu et les modalités de présentation des débats d'orientation budgétaire et des budgets primitifs.

Ainsi, les organes délibérants doivent être saisis d'une note portant sur la question des ressources humaines (formalité obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI) et pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, d'une présentation relative à la parité femmes-hommes, (en application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi)).

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015. Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Il présente également les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport relatif aux ressources humaines et à la parité hommes/femmes est joint en annexe.

Vu les articles L. 2311-1-2 et L. 2311-16 du Code général des collectivités territoriales, Considérant la présentation du rapport lors de la commission Finances, Administration générale du 8 mars 2016,

Le Conseil de Communauté a pris acte du rapport relatif à la parité hommes/femmes.

Délibération D16-045

Objet : Rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement durable

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Langueux** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Poulouen, **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Poulouen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigreat

à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira
Plouigneau : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** :
Solange Creignou à Marc Madec

Préalablement au débat sur le projet de budget, les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent présenter un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et ses décrets d'application).

Le rapport sur la situation en matière de développement durable, joint en annexe, porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par Morlaix Communauté sur son territoire.

Ce rapport participe de la volonté des élus communautaires de mieux informer les citoyens sur les enjeux de développement durable, d'en faire une préoccupation transversale à toutes les politiques communautaires comme inscrit dans le projet de territoire de l'agglomération « Morlaix Communauté trajectoire 2025 ». Il fait écho aux différentes politiques sectorielles menées par notre collectivité et a pour finalité de renforcer les différents documents stratégiques élaborés pour notre territoire : SCoT, Plan Climat Air Énergie, PLU-i, projet de territoire, schéma de déplacements...

Contenu du rapport :

Ce rapport est un recueil non exhaustif des actions de développement durable menées par l'ensemble des politiques et des services de la collectivité sur l'année écoulée. Il se présente en deux parties :

- I. **Bilan des stratégies et actions de la collectivité en matière de Développement durable dans les activités internes à Morlaix Communauté.** Cette partie permet d'analyser en partie, la dynamique interne de la collectivité à la lumière des cinq objectifs Développement durable définis ci-dessous,
- II. **Bilan des actions, politiques publiques et programmes qui répondent aux finalités du développement durable,** portées sur l'ensemble du territoire.

Pour qualifier les actions mises en œuvre, **cinq grands objectifs** de développement durable sont définis :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
2. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
3. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
4. Épanouissement de tous les êtres humains,
5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 23 février 2016,

Le Conseil de Communauté a pris acte du rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement durable.

Suite à la présentation de ces délibérations, Jean-Luc Fichet accueille M. Serge Tanguy, qui vient de prendre les fonctions de Trésorier.

FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération D16-046

Objet : Composition des commissions thématiques

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau

Lanmeur : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Vu la délibération D14-074 du 28 avril 2014, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la création des sept commissions thématiques suivantes :

1. *Commission Développement économique,*
2. *Commission Culture,*
3. *Commission Finances, Administration générale,*
4. *Commission Enseignement supérieur,*
5. *Commission Environnement,*
6. *Commission Cohésion sociale,*
7. *Commission Aménagement de l'espace.*

Vu la délibération D14-078 du 26 mai 2014, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la composition de ces commissions et la désignation de conseillers communautaires titulaires,

Vu la délibération D14-083 du 16 juin 2014, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la composition de ces commissions et la désignation de conseillers municipaux,

Vu la délibération D14-170 du 24 novembre 2014, par laquelle le Conseil de Communauté a adopté le règlement intérieur,

Considérant les demandes des communes de Carantec, Locquéolé et Sainte-Sève afin de modifier leur représentation au sein des commissions thématiques,

Il est proposé la composition des commissions thématiques suivante :

1. commission Développement économique :

Thierry Piriou, *vice-président en charge du développement économique* ;

Yves Moisan, *vice-président en charge du tourisme* ;

Nathalie Bernard, Gwenolé Guyomarc'h, *conseillers délégués* ;

Clotilde Berthemet, Joseph Irrien, Gildas Juiff, Christophe Micheau, Véronique Pereira, Pierre-Yves Minec, Annie Piriou, Marlène Tilly, Agnès Le Brun, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Rollande Le Houérou, Joëlle Huon, Jean-Michel Parcheminal, Françoise Barbier, François Hamon, Marc Madec, Yvon Hervé, Hervé Richard, *conseillers communautaires titulaires* ;

Nicole Moulut, Ronan Prud'homme, *conseillers communautaires suppléants* ;

Olivier Dilasser, Yann Casteloot, Pierre Le Goff, Jean-Marc Le Berr, Jörg Twarz, Chantal Morvan, Efflam Mahé, Eddie Hameury, Yves Manach, Philippe Adam, Yvon Tanguy, Benoît Buffeteau, Yves-Marie Dayot, Pierre Madec, *conseillers municipaux*.

2. commission Culture :

Françoise Raoult, *vice-présidente en charge de la culture* ;

Georges Aurégan, Marie Simon-Gallouédec, Sarah Noll, Béatrice Picart, *conseillers communautaires titulaires* ;

Daniel Langlade, Marie-Thérèse Huruguen, Annie Loneux, *conseillers communautaires suppléants* ;

Ariane Paranthoen, Isabelle d'Arboussier, Tanguy Morvan, Gilles Brunerie, Gaëlle Le Coz, Guillaume Gérard, Aurélie Jégou, Jean-Marie Le Hiress, Gaëlle Le Page, Nicolas Botros,

Danièle Larhantec, Chantal Geffroy, Jacqueline Prigent, Albert Thomas, Jean-Louis Rivière, José Guével, Sébastien Marie, Madeleine Corre, Isabelle Bideau, Martine Gireault, Marylaure Pouliquen, Patrick Mazeau, Denis Lemeunier, *conseillers municipaux*.

3. commission Finances, Administration générale :

Serge Le Pinvidic, *vice-président en charge des finances et de l'administration générale ;*

Guy Pouliquen, *vice-président en charge du personnel ;*

Valérie Le Denn, Georges Lostanlen, Véronique Pereira, Pierre-Yves Minec, Gwénolé Guyomarc'h, Alain Tigréat, Bernard Guilcher, Ismaël Dupont, Martine Dilasser, Christian Le Manac'h, François Giroto, Nathalie Bernard, Rollande Le Houérou, Joëlle Huon, Jean-Michel Parcheminal, Françoise Barbier, François Hamon, Solange Creignou, Françoise Raoult, Yvon Hervé, Annie Hamon, *conseillers communautaires titulaires ;*

Hervé Saint-Jalm, *conseiller communautaire suppléant ;*

François de Goesbriand, Sophie Lascault, André Le Doeuff, Marie-Agnès Le Sann, Christine Prigent, Julien Godec, Monique Le Gourrier, André Prigent, Hervé Quémener, *conseillers municipaux*.

4. commission Enseignement supérieur :

Agnès Le Brun, *vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur ;*

Jean-Guy Guéguen, Gildas Juiff, Véronique Pereira, Georges Aurégan, Bernard Guilcher, Yvon Le Cousse, Béatrice Picart, *conseillers communautaires titulaires ;*

Hervé Cillard, Annie Loneux, Nicole Moulut, Clotilde Roux, *conseillers communautaires suppléants ;*

Christine Troadec, Pierre Le Goff, Ivan Ignacio, Valérie Laurent, Morgane Legland, Isabelle Bouchereau, Charlotte Bertalot, Marie-Claire Parcheminal, Vanessa Le Dru, Maxime Euzen, Joseph Isnard, Michel Madec-Cleï, Stéphane Lozdowski, Jean-Pierre Chever, Nicole Goarnisson, Robert Bellé, *conseillers municipaux*.

5. commission Environnement :

Guy Pennec, *vice-président en charge de l'environnement ;*

Bernard Guilcher, Nathalie Bernard, *conseillers délégués ;*

Jean-Guy Guéguen, Véronique Pereira, Jean-Charles Pouliquen, Marlène Tilly, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont, Béatrice Picart, *conseillers communautaires titulaires ;*

Thierry Huon, André Floch, Clotilde Roux, René Le Tallec, Gilles Mer, *conseillers communautaires suppléants ;*

Joël Lever, Mohamed Malou, Tanguy Morvan, Yvette Étien, Céline Cleac'h, Christine Prigent, Fanny Moncus, Albert Lozac'h, Patricia Rambouillet, Jean-Yves Arzur, Joël Quéré, Jean-René Laour, Jacques Robic, Thierry Desmarres, André Prigent, Jean-Pierre Prigent, Yvon Riou, Olivier Le Bras, Erwan Pierre, Guy Car, *conseillers municipaux*.

6. commission Cohésion sociale :

Maryse Tocquer, *vice-présidente en charge de la cohésion sociale ;*

Michèle Beuzit, Marie Simon-Gallouédec, Nathalie Bernard, François Giroto, *conseillers délégués ;*

Agnès Le Brun, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Marlène Tilly, Bernadette Auffret, Bernard Le Vaillant, Françoise Fer, Annie Hamon, *conseillers communautaires titulaires ;*

Christiane Dugay, Anne Quénéa, Marie Décimo, Clotilde Roux, *conseillères communautaires suppléantes ;*

Monique Quéré, Nicole Ségalen, Jean-Paul Saliou, Marie-Françoise Le Nen, Marcel Claret-Boucher, Vanessa Rousvoal, Lydie Quiviger, Martine Bouron Henaux, Marie-Thérèse Salou, Marie-Thérèse Salou, Nathalie Gaouyer, Janine Adde, Jacqueline Prigent, Brigitte Mel, Morgane Birel, Joseph Isnard, Gaëlle Zaneguy, Jocelyne Prouff, Danielle Croguennec, *conseillers municipaux*.

7. commission Aménagement de l'espace :

Yvon Le Cousse, *vice-président en charge de l'aménagement de l'espace ;*

Claude Poder, Marc Madec, *conseillers délégués ;*

Jean-Charles Pouliquen, Bernard Guilcher, Christiane Léon, Annie Piriou, Sarah Noll, François Giroto, Thierry Desmarres, Bernard Le Vaillant, François Hamon, *conseillers communautaires titulaires ;*

Martine Madec, *conseillère communautaire suppléante* ;

Pascal Manchec, Olivier Baillot, Jacques Maltret, Annick Le Gall, Jean-Yves Creignou, Gilles Brunerie, Ludovic Cosquer, Aurélien Le Guilcher, Philippe Caes, Sylvie Coupel, Joëlle Ollivier Baillargeat, Joël Huet, Yannick Guéméné, Jean-Pierre Le Jeune, Yvon Tanguy, Gérard Le Baut, Alain Bodilis, Patrick Asselbourg, Denis Seité, Pierre Madec, Sébastien Normand, Martine Receveur, Patrick Mazeau, Margot Borgne, *conseillers municipaux*.

Jean-Luc Fichet rappelle que les commissions thématiques sont composées des conseillers communautaires et des conseillers communaux selon une règle établie de façon à ce que chaque commune soit représentée dans chaque commission. Les conseillers communautaires n'ayant pu poursuivre leur action compte tenu de la loi ayant présidé à la modification récente du conseil communautaire ont été invités à siéger, en tant que conseillers communaux, dans les commissions où ils étaient auparavant, quitte à être en double.

Le Conseil de Communauté a pris acte de la nouvelle composition des commissions thématiques.

Délibération D16-047

Objet : Représentations au sein des organismes extérieurs

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Compte tenu de la nouvelle composition du Conseil de Communauté, il convient de revoir la représentation de Morlaix Communauté au sein de certains organismes extérieurs.

Il a été procédé à la désignation de nouveaux représentants.

Délibération D16-048

Objet : Commission de délégation de service public

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph

Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Les procédures de délégations de services publics nécessitent l'intervention d'une commission chargée de recueillir et d'examiner les candidatures, et d'émettre un avis sur la liste des candidats admis à la négociation.

Dans les établissements publics, la commission est composée du président et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la proportionnelle au plus fort reste (article L 1411-5 du CGCT).

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de cinq suppléants.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministère chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Les procédures de renouvellement des DSP à venir (Transport, Aéroport et Espace aquatique) rendent nécessaire l'instauration d'une commission de délégation de service public.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 12 janvier 2016,

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 23 février 2016,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 8 mars 2016,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **a approuvé l'instauration d'une commission de délégation de service public,**
- **a élu les membres de ladite commission, comme suit :**

Titulaires :

- Serge Le Pinvidic
- Maryse Tocquer
- Bernard Guilcher
- Marc Madec
- Claude Poder

Suppléants :

- Yvon Le Cousse
- Jean-Paul Vermot
- Jean-Charles Pouliquen
- Guy Pouliquen
- Françoise Raoult

Délibération D16-049

Objet : Adoption des comptes de gestion 2015

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** :

Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Le Trésorier sollicite de l'assemblée l'approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2015. Les résultats de ceux-ci sont en parfaite adéquation avec les comptes administratifs.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'adopter les comptes de gestion 2015.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-050

Objet : Adoption des comptes administratifs 2015

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Il est proposé au Conseil de Communauté d'adopter les comptes administratifs des budgets suivants :

- Principal,
- Immobilier d'entreprises,
- Parcs d'activités : de l'Aéropôle, de Keriven, du Launay, de Plouégat-Guerrand, de Plouigneau, de Sainte-Sève, des parcs économiques (autres secteurs) ;
- Transports publics,
- Port du Diben,
- SPANC (Service public d'assainissement non collectif).

Ces comptes administratifs sont en adéquation avec les comptes de gestion 2015.

Les résultats de clôture des différents comptes administratifs susvisés figurent page suivante.

Le rapport de présentation du compte administratif est joint en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 8 mars 2016,

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Budget	Rappel 2014			2015			
	Résultat / Solde clôture cumulé de l'exercice 2014	affectation résultat fonctionnement		Opérations de l'exercice 2015			Résultat / Solde de clôture cumulé de l'exercice 2015
		résultat fonctionnement 2014 affecté à l'invest. de l'année 2015	résultat fonctionnement 2014 reporté à nouveau	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	RESULTAT 2015	
BUDGET PRINCIPAL							
INVESTISSEMENT	955 039,60 €			16 314 558,56 €	16 658 479,89 €	343 921,33 €	1 298 960,93 €
FONCTIONNEMENT	4 193 769,04 €	4 193 769,04 €	0,00 €	34 383 662,07 €	36 690 421,96 €	2 306 759,89 €	2 306 759,89 €
TOTAL	5 148 808,64 €			50 698 220,63 €	53 348 901,85 €	2 650 681,22 €	3 605 720,82 €
II. IMMOBILIER							
IMMOBILIER d'Entreprises							
INVESTISSEMENT	-70 755,32 €			1 594 510,28 €	1 825 216,39 €	230 706,11 €	159 950,79 €
FONCTIONNEMENT	70 755,33 €	70 755,33 €	0,00 €	983 025,97 €	1 025 631,59 €	42 605,62 €	42 605,62 €
TOTAL	0,01 €			2 577 536,25 €	2 850 847,98 €	273 311,73 €	202 556,41 €
III. PARCS D'ACTIVITÉS							
Parc d'activités de l'AEROPOLE							
INVESTISSEMENT	0,00 €			1 000 150,69 €	1 000 000,00 €	-150,69 €	-150,69 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €		0,00 €	74 602,46 €	74 753,15 €	150,69 €	150,69 €
TOTAL	0,00 €			1 074 753,15 €	1 074 753,15 €	0,00 €	0,00 €
Parc d'activités de KERIVEN							
INVESTISSEMENT	0,00 €			1 130 389,35 €	1 219 413,03 €	89 023,68 €	89 023,68 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €		0,00 €	248 327,57 €	248 327,57 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €			1 378 716,92 €	1 467 740,60 €	89 023,68 €	89 023,68 €
Parc d'activités de LAUNAY							
INVESTISSEMENT	-211 019,33 €			125 563,33 €	125 563,33 €	0,00 €	-211 019,33 €
FONCTIONNEMENT	211 019,33 €		211 019,33 €	131 311,95 €	131 311,95 €	0,00 €	211 019,33 €
TOTAL	0,00 €			256 875,28 €	256 875,28 €	0,00 €	0,00 €
Parc d'activités de PLOUEGAT GUERRAND							
INVESTISSEMENT	34 130,27 €			50 601,22 €	32 045,22 €	-18 556,00 €	15 574,27 €
FONCTIONNEMENT	-34 130,27 €		-34 130,27 €	80 601,22 €	99 157,22 €	18 556,00 €	-15 574,27 €
TOTAL	0,00 €			131 202,44 €	131 202,44 €	0,00 €	0,00 €
Parc d'activités secteur de PLOUIGNEAU							
INVESTISSEMENT	0,00 €			21 511,66 €	121 392,79 €	99 881,13 €	99 881,13 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €		0,00 €	142 904,45 €	142 904,45 €	-0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €			164 416,11 €	264 297,24 €	99 881,13 €	99 881,13 €
Parc d'activités de STE SEVE							
INVESTISSEMENT	46 393,06 €			163 227,49 €	116 834,43 €	-46 393,06 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	58 108,02 €		58 108,02 €	203 480,29 €	145 372,27 €	-58 108,02 €	0,00 €
TOTAL	104 501,08 €			366 707,78 €	262 206,70 €	-104 501,08 €	0,00 €
Parcs activités économiques (autres secteurs)							
INVESTISSEMENT	0,00 €			1 036 007,29 €	1 036 007,29 €	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €		0,00 €	251 519,08 €	251 519,08 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €			1 287 526,37 €	1 287 526,37 €	0,00 €	0,00 €
IV. TRANSPORTS DE PERSONNES							
Services publics de TRANSPORTS							
INVESTISSEMENT	133 293,57 €			102 177,66 €	328 752,11 €	226 574,45 €	359 868,02 €
FONCTIONNEMENT	-133 293,57 €		-133 293,57 €	6 224 860,03 €	6 358 153,60 €	133 293,57 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €			6 327 037,69 €	6 686 905,71 €	359 868,02 €	359 868,02 €
V. Port du Diben							
Port du Diben							
INVESTISSEMENT	161 082,87 €			25 440,50 €	80 112,76 €	54 672,26 €	215 755,13 €
FONCTIONNEMENT	60 192,26 €	40 192,26 €	20 000,00 €	114 193,42 €	118 175,30 €	3 981,88 €	23 981,88 €
TOTAL	221 275,13 €			139 633,92 €	198 288,06 €	58 654,14 €	239 737,01 €
VI. SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif							
SPANC							
INVESTISSEMENT	40 248,00 €			0,00 €	20 699,64 €	20 699,64 €	60 947,64 €
FONCTIONNEMENT	41 527,55 €	15 000,00 €	26 527,55 €	190 811,83 €	189 134,81 €	-1 677,02 €	24 850,53 €
TOTAL	81 775,55 €			190 811,83 €	209 834,45 €	19 022,62 €	85 798,17 €
TOTAL TOUS BUDGETS CONFONDUS							
INVESTISSEMENT	1 088 412,72 €			21 564 138,03 €	22 564 516,88 €	1 000 378,85 €	2 088 791,57 €
FONCTIONNEMENT	4 467 947,69 €	4 319 716,63 €	148 231,06 €	43 029 300,34 €	45 474 862,95 €	2 445 562,61 €	2 593 793,67 €
TOTAL	5 556 360,41 €			64 593 438,37 €	68 039 379,83 €	3 445 941,46 €	4 682 585,24 €

Serge Le Pinvidic indique en préalable que le résultat de fonctionnement du budget principal a baissé en 2015 par rapport à 2014 et donc également les résultats consolidés du budget ; seul le budget annexe des transports a nécessité une subvention d'équilibre du budget principal (d'où le solde à zéro de la section fonctionnement de ce budget, la subvention d'équilibre ayant été calculée pour obtenir ce résultat) ; quatre des budgets annexes (immobilier, Aéroport, ZA Kériveren, ZA autres secteurs) ont supporté un emprunt sur l'exercice 2015 qui leur a permis de solder les avances remboursables dont ils avaient bénéficié sur les exercices antérieurs.

Serge Le Pinvidic commente ensuite la note de présentation des comptes administratifs 2015.

On enregistre une forte baisse du résultat parce que les recettes ont baissé de 513 000 € (baisse des dotations) et parce qu'il fallait faire face l'an dernier à des dépenses importantes qui auraient dû être faites et ne l'avaient pas été. Les dépenses ont ainsi augmenté d'1,4 millions d'euros (augmentation des charges de personnel de 6% suite à remplacement de postes restés vacants, création du service ADS, augmentation de la subvention d'équilibre au budget transport). Le résultat baisse donc d'1,924 millions d'euros, une baisse importante, de presque la moitié du résultat 2014, cependant inférieure à ce qui avait été prévu. Morlaix Communauté a pu en effet faire l'économie de certaines dépenses (dragage du port de Morlaix, gestion des déchets, avec une subvention d'Éco-emballages supérieure à ce qui était attendu).

De l'évolution des recettes et des dépenses résulte un autofinancement également en baisse importante (- 1,7 million d'euros, tout à fait anticipée, et liée à un autofinancement 2014 particulièrement élevé). À 15 % des recettes de fonctionnement, le taux d'autofinancement reste correct.

Les subventions versées aux associations sont restées stables en 2015 ainsi que celles versées aux délégataires de service public.

En 2015, l'effort en investissements est resté aussi soutenu que les années précédentes : 194 € par habitant pour 13,151 millions d'euros réalisés sur 2015 avec 9,7 millions d'euros en reste à réaliser (dont 6,8 millions d'euros pour le PEM), soit 23 millions d'euros engagés en 2015 et réalisés à 70 %. Serge Le Pinvidic souligne l'importance de cet effort en équipements en 2015 : second IUT, tranche 2015 du PLH, PEM (2,6 millions d'euros), réhabilitation de l'écluse du port de Morlaix (2,4 millions d'euros).

L'encours de dettes est de 10,4 millions d'euros, essentiellement porté par les budgets annexes (parcs d'activités et immobilier d'entreprises).

Les dépenses d'investissement (13,1 millions d'euros) ont été financées majoritairement par l'autofinancement (40 %, malgré la baisse de son montant), puis par les subventions, le fonds de compensation de TVA, le remboursement d'avances remboursables aux budgets annexes, le tout pour 11,6 millions d'euros. D'où la baisse du fonds de roulement pour trouver la différence (-1,543 million d'euros, correspondant à la diminution de l'excédent global de structure).

Budget annexe des transports : les recettes ont augmenté en 2015, les dépenses aussi, mais dans des proportions moindres. Le besoin de financement a donc été en baisse par rapport aux prévisions de 1,2 million d'euros. La subvention d'équilibre du budget principal a ainsi été de 1,632 million d'euros.

Budget annexe de l'immobilier : les recettes (770 000 €) sont plus importantes que les années précédentes, dans la mesure où aux recettes de loyers s'est ajoutée une recette de reprise de provision réalisée antérieurement, ce qui a permis d'apurer deux créances importantes. Les dépenses (autres que ces apurements de créances et recouvrables) sont identiques à celles de l'an dernier, y compris les intérêts d'emprunts : en 2014 un premier emprunt de 5 millions d'euros a été affecté à ce budget, de même qu'une fraction de 1 millions d'euros de l'emprunt de 4 millions d'euros contracté l'an dernier. 314 000 € de dépenses d'investissement ont été consacrés à un local commercial à Pleyber-Christ, dans l'espace Guével.

Budget annexe des parcs d'activité : 624 000 € de dépenses, 756 000 € de recettes de cession, d'où l'excédent de financement.

Budget annexe du SPANC : rien de spécial à signaler, les recettes et les dépenses s'équilibrent avec un léger excédent de financement.

Budget annexe du port du Diben : rien à signaler sur l'exercice 2015, avec des réalisations conformes aux prévisions, peu d'investissements réalisés et un excédent de financement.

Un rappel et un suivi des subventions d'équilibre versées du budget principal aux budgets annexes clôt cette présentation : une seule subvention en 2015, versée au budget transport.

L'ensemble des avances remboursables faites au budget immobilier ont été purgées. Le reliquat (1,817 €) concerne uniquement le budget des parcs d'activités. (L'encours de ces avances représentait 10 millions d'euros en 2013).

En l'absence de questions suite à cette présentation, Jean-Luc Fichet se retire de l'assemblée et laisse à Thierry Piriou la présidence de l'assemblée afin de procéder au vote.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Jean-Luc Fichet remercie l'assemblée pour ce vote, et les services pour le travail effectué. Il passe la parole à Serge Le Pinvidic pour quatre délibérations assurant la transition entre les exercices 2015 et 2016.

Délibération D16-051

Objet : Affectation du résultat 2015 du budget principal

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Landmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 d'un montant de 2 306 759,89 € au budget 2016 comme suit :

au compte 002	Résultat de fonctionnement reporté.....	0,00 €
au compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé.....	2 306 759,89 €

Budget	2015				2015	
	Opérations de l'exercice 2015			Résultat / Solde de clôture cumulé de l'exercice 2015	affectation résultat fonctionnement	
	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	RESULTAT 2015		résultat fonctionnement 2015 affecté à l'invest. de l'année 2016	résultat fonctionnement 2015 reporté à nouveau
BUDGET PRINCIPAL						
INVESTISSEMENT	16 314 558,56 €	16 658 479,89 €	343 921,33 €	1 298 960,93 €		
FONCTIONNEMENT	34 383 662,07 €	36 690 421,96 €	2 306 759,89 €	2 306 759,89 €	2 306 759,89 €	
TOTAL	50 698 220,63 €	53 348 901,85 €	2 650 681,22 €	3 605 720,82 €		

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 8 mars 2016,

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-052**Objet** : Affectation du résultat 2015 du budget annexe Immobilier

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52**Nombre de membres titulaires présents** : 43**Nombre de membres représentés** : 1**Nombre de pouvoirs** : 8**Nombre de votants** : 52**Secrétaire de séance** : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Landmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 d'un montant de 42 605 62 € au budget 2016 comme suit :

au compte 002	Résultat de fonctionnement reporté.....	0,00 €
au compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé.....	42 605,62 €

Budget	2015			2015		
	Opérations de l'exercice 2015			Résultat / Solde de clôture cumulé de l'exercice 2015	affectation résultat fonctionnement	
	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	RESULTAT 2015		résultat fonctionnement 2015 affecté à l'invest. de l'année 2016	résultat fonctionnement 2015 reporté à nouveau
IMMOBILIER d'Entreprises						
INVESTISSEMENT	1 594 510,28 €	1 825 216,39 €	230 706,11 €	159 950,79 €		
FONCTIONNEMENT	983 025,97 €	1 025 631,59 €	42 605,62 €	42 605,62 €	42 605,62 €	
TOTAL	2 577 536,25 €	2 850 847,98 €	273 311,73 €	202 556,41 €		

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 8 mars 2016,

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-053**Objet** : Affectation du résultat 2015 du budget annexe du port du Diben

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52**Nombre de membres titulaires présents** : 43**Nombre de membres représentés** : 1**Nombre de pouvoirs** : 8**Nombre de votants** : 52**Secrétaire de séance** : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph

Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 d'un montant de 23 981 88 € au budget 2016 comme suit :

au compte 002	Résultat de fonctionnement reporté.....	23 981,88 €
au compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé.....	0,00 €

Budget	2015			2015		
	Opérations de l'exercice 2015			Résultat / Solde de clôture cumulé de l'exercice 2015	affectation résultat fonctionnement	
	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	RESULTAT 2015		résultat fonctionnement 2015 affecté à l'invest. de l'année 2016	résultat fonctionnement 2015 reporté à nouveau
Port du Diben						
INVESTISSEMENT	25 440,50 €	80 112,76 €	54 672,26 €	215 755,13 €		
FONCTIONNEMENT	114 193,42 €	118 175,30 €	3 981,88 €	23 981,88 €		23 981,88 €
TOTAL	139 633,92 €	198 288,06 €	58 654,14 €	239 737,01 €		

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 8 mars 2016,

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-054

Objet : Affectation du résultat 2015 du budget annexe du SPANC

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-**

Sève : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Auréan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 d'un montant de 24 850 53 € au budget 2016 comme suit :

au compte 002	Résultat de fonctionnement reporté.....	24 850,53 €
au compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé.....	0,00 €

Budget	2015			Résultat / Solde de clôture cumulé de l'exercice 2015	2015	
	Opérations de l'exercice 2015				affectation résultat fonctionnement	
	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	RESULTAT 2015		résultat fonctionnement 2015 affecté à l'invest. de l'année 2016	résultat fonctionnement 2015 reporté à nouveau
SPANC						
INVESTISSEMENT	0,00 €	20 699,64 €	20 699,64 €	60 947,64 €		
FONCTIONNEMENT	190 811,83 €	189 134,81 €	-1 677,02 €	24 850,53 €	24 850,53 €	
TOTAL	190 811,83 €	209 834,45 €	19 022,62 €	85 798,17 €		

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 8 mars 2016,

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-055

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2016

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Auréan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Il est proposé de fixer les taux de fiscalité pour l'année 2016 comme suit :

	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016
CFE (cotisation foncière des entreprises)	24,52%	24,52%	24,52%	25,01%
taxe d'habitation	9,99%	9,99%	9,99%	10,19%
taxe foncière sur les propriétés bâties	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
taxe foncière sur les propriétés non bâties	1,99%	1,99%	1,99%	1,99%

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 8 mars 2016,

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Serge Le Pinvidic précise que le besoin de financement à couvrir en fonctionnement au budget 2016 n'est pas dicté par une augmentation des dépenses de fonctionnement, qui baissent, mais par la volonté marquée au DOB de maintenir un minimum d'autofinancement pour limiter le recours à l'emprunt et obtenir des taux intéressants auprès des prêteurs, alors que les recettes sont en baisse. L'exercice ne peut se faire en 2016 qu'en augmentant la fiscalité.

Jean-Luc Fichet rappelle que la taxe transport passera de 0,60 à 0,80, mais qu'en même temps, il y a une modification de la règle : ne cotiseront plus que les entreprises de 11 salariés (9 auparavant). Quant à la CFE, il faut voir qu'il y a des signes intéressants, puisque les recettes ont augmenté cette année, ce qui est important pour le territoire en terme de développement économique.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 contre, 14 abstentions).

Délibération D16-056

Objet : Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2016

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Les communes de Saint-Thégonnec (zone 3) et de Loc-Éguiner-Saint-Thégonnec (zone 1) ayant fusionné, il est proposé que la commune nouvelle de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner relève de la zone de perception 3.

Il est proposé d'augmenter les taux de TEOM de 2 % en 2016.

Pour la zone 1, le taux évolue de 10,83 % en 2015 à 11,05 % en 2016. Des coefficients sont appliqués au taux de 11,05 % pour déterminer les taux des autres zones.

Morlaix Communauté ayant établi par délibération du 30 septembre 2002 un zonage affecté de coefficients de modulation, les taux pour l'année 2016 sont les suivants :

Zone de perception 1 : coefficient 1 - Taux de la TEOM : DE 10,83 % à 11,05 %

- | | |
|------------------------------|---------------------|
| - Botsorhel | - Plouégat-Guerrand |
| - Le Cloître Saint-Thégonnec | - Plouégat-Moysan |
| - Lannéanou | - Le Ponthou |

Zone de perception 2 : coefficient 0,91 - Taux de la TEOM : de 9,86 % à 10,06 %

- Plounéour-Ménez

Zone de perception 3 : coefficient 0,83 - Taux de la TEOM : de 8,99 % à 9,17 %

- | | |
|------------------|-------------------------------|
| - Garland | - Plougonven |
| - Guerlesquin | - Plouigneau |
| - Lanmeur | - Sainte-Sève |
| - Pleyber-Christ | - Saint-Thégonnec Loc-Éguiner |

Zone de perception 4: coefficient 0,78 - Taux de la TEOM : de 8,45 % à 8,62 %

- | | |
|-------------|-----------------------|
| - Guimaëc | - Plouezoc'h |
| - Henvic | - Plougasnou |
| - Locquéolé | - Saint-Jean-Du-Doigt |
| - Locquirec | - Taulé |

Zone de perception 5 : coefficient 0,68 – Taux de la TEOM : de 7,36 % à 7,51 %

- | | |
|------------|---------------------------|
| - Carantec | - Saint-Martin-des-Champs |
| - Morlaix | - Plourin-lès-Morlaix |

Le produit global attendu est évalué à 5 985 200 €.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 23 février 2016,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 8 mars 2016,

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 contre, 14 abstentions).

Délibération D16-057

Objet : Budget primitif 2016

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Ménez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à

Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Suite aux orientations budgétaires discutées en séance du 25 janvier 2016 et au travail des différentes commissions, le Conseil de Communauté est invité à délibérer sur le budget primitif 2016.

Le rapport de présentation a été communiqué aux membres du Conseil.

Le vote du budget primitif est proposé pour chaque section au niveau du chapitre. Le vote s'effectue par nature avec une présentation par fonctions. Les inscriptions de crédits proposées par section figurent dans les tableaux joints en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 8 mars 2016,

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Jean-Luc Fichet commente la présentation du budget. Morlaix Communauté a connu de belles années : c'est une collectivité qui n'est pas endettée aujourd'hui, mais qui va le devenir. Si elle n'est pas endettée, c'est qu'il a fallu longuement travailler à la mise en place de ces projets qui arrivent en même temps en phase de réalisation, ce qui avait été prévu. Ce qui n'avait pas été prévu, ce sont les baisses de dotations, assez importantes, et qui impactent le budget prévisionnel. Des efforts d'économie importants ont donc été faits, sans pour autant toucher à l'essentiel du fonctionnement de chaque pôle. Chaque directeur de pôle, sous l'autorité du directeur général, a considéré les points sur lesquels il pouvait faire des économies : un travail compliqué à faire tout en gardant la dynamique d'investissement. Après 15 millions d'euros d'investissement en 2015, le niveau d'investissement de 2016 à 2019 sera maintenu entre 10 et 12 millions d'euros, sans mettre le budget en situation périlleuse. Le budget proposé est en parfaite cohérence avec le PPI et avec le projet de territoire. Il y aura de grands chantiers en 2016 : reconduction et négociation des DSP (transports, auberge de jeunesse, aéroport), avec des investissements à prévoir ; deux grands sujets : le quartier de la Manufacture et le PEM, en phase de réalisation ; la communication verticale entre la ville haute et la ville basse ; l'habitat avec les investissements conséquents de Morlaix Communauté et des aides à la pierre gérées par Morlaix Communauté ; le transport ; la gestion des ports, gros travail au quotidien par les travaux d'entretien, et par les échanges qui ont lieu avec la commune de Plougasnou sur le port de plaisance, car il faudrait impérativement sortir le port de terre dans des délais raisonnables. Jean-Luc Fichet conclut en remerciant les vice-présidents pour le travail effectué.

Ismaël Dupont, sans rejeter l'ensemble des choix et des orientations de Morlaix Communauté, votera contre le budget 2016 comme il a voté contre le budget 2015, d'autant qu'entre 2015 et 2016 la situation s'est aggravée, avec 350 000 € de dotations supplémentaires retirées, et une augmentation prévue de la fiscalité locale, notamment la TEOM et la TH pour les ménages. Son vote est un vote politique et un vote de combat contre les conséquences locales de la politique d'austérité, ses mobiles, ses justifications, et pour une autre politique de gauche. Ces 50 milliards de baisse de dotations de l'État, qui sont 50 milliards de baisse de dépenses publiques, n'ont pas réellement pour justification la baisse des dépenses publiques mais bien plutôt un certain nombre de cadeaux fiscaux et sociaux faits aux entreprises à hauteur de 40 milliards, et qui n'ont pas inversé la courbe du chômage. Si on fait le bilan du nombre d'emplois créés ou conservés avec ces 40 milliards concédés aux entreprises dans le cadre du CICE et du pacte de responsabilité, on s'aperçoit que chaque emploi créé ou conservé coûte environ 200 000 €. Une autre politique keynésienne de relance par la demande serait susceptible de créer beaucoup plus d'emplois et de faire baisser le chômage. Cette année, 864 000 € sont retirés en DGF. Pour la première fois depuis 2012, le budget de fonctionnement de la communauté va baisser. Cette politique libérale fragilise les missions des collectivités locales et le service public. M. Dupont s'oppose à la hausse de la fiscalité locale, qui est loin d'être la plus juste et la plus progressive, surtout au moment où les familles subissent la crise de plein fouet. Ismaël Dupont s'inquiète également des conséquences de cette politique de restriction des dépenses de fonctionnement sur le personnel et ses conditions de travail, et, même s'il y a un maintien de la politique d'investissement de la communauté, notamment dans des domaines utiles à l'avenir du territoire, Il s'inquiète du niveau d'ambition en terme de couverture de service public, avec la disparition possible d'un certain nombre de déchetteries, avec les interrogations sur la volonté de revenir à une gestion publique du transport urbain et interurbain, et la renonciation à une offre publique plus ambitieuse en matière de transports en commun. Ismaël Dupont ne peut que regretter la baisse de subventions aux associations, de l'ordre de 100 000 € cette année (200 000 € en incluant Terre & Mer et le fonds intempéries). C'est la première fois depuis 2014 que le niveau global des subventions aux associations baisse. Ismaël Dupont estime qu'il s'agit là d'un mauvais signe envoyé aux associations qui font la

richesse et vitalité du territoire, d'autant que les communes, pressurées elles aussi par la baisse des dotations, ont du mal à maintenir leurs niveaux de subventions. Ce vote ne remet donc pas en cause le travail des élus ni les choix effectués par l'exécutif et le conseil de communauté, c'est un vote symbolique, politique, de refus de la politique d'austérité et de ses conséquences sur le territoire.

Jean-Luc Fichet ne souhaite pas revenir sur la question des déchetteries et autres, mais ne peut laisser Ismaël Dupont tenir ces propos sur le personnel. Le personnel a augmenté en nombre, du fait de la création de nouveaux services. Le GVT, pris en compte, participe à l'amélioration des salaires des personnels. Dix personnes en contrat à durée déterminée ont été titularisées. Jean-Luc Fichet pourrait prendre ainsi toute une liste de choses prouvant qu'il n'y a pas de réduction en ce qui concerne le personnel. Il y a une gestion parfois différente, mais pas en ce qui concerne le personnel. Quant aux associations, si Terre & Mer n'est pas financée, c'est parce que la manifestation n'a pas lieu cette année. La création du fonds intempérie était une action ponctuelle, non renouvelée ; s'il arrivait cependant que le territoire soit confronté à une telle situation, personne n'a dit que l'assemblée ne se saisirait pas de la question : une ligne « dépenses imprévues » permettrait d'y répondre. Hormis le vote politique, tout à fait respectable, il ne faut pas argumenter ce vote sur des choses fausses, car ça dérègle la communication et laisse penser que des choix arbitraires ont été faits. Ce n'est pas le cas. Le budget a été travaillé de manière très fine. La proposition de fiscalité vient en même temps que les efforts de tout le monde pour que ce budget, globalement, se stabilise et réponde à l'essentiel.

Agnès Le Brun remarque qu'une subvention à l'agriculture semble avoir beaucoup diminué.

Jean-Luc Fichet souligne que la question est d'importance, car on peut la retrouver en de nombreux endroits. Le travail fait par les services a été que les crédits prévus s'appuient sur des réalisés, afin de ne pas immobiliser des sommes d'argent qui ne seront pas consommées. Les dotations JA faites en 2015 peuvent ainsi être couvertes par les sommes prévues en 2016. S'il y en a plus, ce qui est tout à fait souhaitable, les fonds seront abondés sur une simple décision modificative. Sur un certain nombre de sujets sont portées des sommes parfaitement identifiées qui devraient correspondre aux besoins de 2016.

Agnès Le Brun poursuit en expliquant que le groupe majoritaire de Morlaix votera ce budget. Il a déjà été exposé, et a déjà fait l'objet d'observations : certes elle estime profondément inique les baisses de dotations, néanmoins, une collectivité qui n'investit pas s'appauvrit. Elle considère donc avec intérêt les investissements volontaristes qui vont dans le sens du projet de territoire rédigé. Quant aux augmentations fiscales, le groupe ne votera pas contre, mais s'abstiendra. Morlaix a été confrontée à la même nécessité de serrer terriblement les boulons. Agnès Le Brun pense que cette augmentation aurait pu être évitée, même si c'est une augmentation faible, du fait des difficultés rencontrées par les concitoyens, et formule une inquiétude quant à la suite : il va falloir travailler dans quelques mois sur la reconduction des DSP. Elle entend bien le principe qui consiste à examiner toutes les hypothèses pour être sûr de faire le bon choix. Cette méthode ne peut être condamnée, mais attention : elle entend quand même un positionnement idéologique qui commence à ramper et qui serait de dire qu'une DSP, ce n'est pas bien, il faut revenir en régie. Agnès Le Brun ne donnera pas son avis sur la régie ou la DSP, mais affirme qu'il faut intégrer dans la méthode des études d'impact sur le fonctionnement, le personnel, les coûts à l'usager. Si ces paramètres ne sont pas intégrés dans la réflexion, la collectivité ira droit dans le mur. La DSP Eau est quelque chose de très important qui peut très vite devenir un impôt supplémentaire pour les usagers si l'on n'y prend pas garde, qui peut aussi être examinée lucidement, sans parti pris, sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Dans un contexte tendu, qui continue à se dégrader, il y a tout intérêt à stabiliser les choses et à ne pas se lancer dans des aventures inconsidérées juste parce que qu'on a envie, que c'est idéologique, ou que c'est le contraire de ce que les autres ont fait. Agnès Le Brun souhaite que la reconduction des DSP s'effectue avec la plus grande prudence, et avec des outils de travail permettant d'avancer objectivement, dans l'intérêt général et l'intérêt de l'usager.

Jean-Luc Fichet confirme que c'est ce qui est fait, avec une exigence de consultations claires, objectives, qui permette de délibérer sur la meilleure solution. Jean-Luc Fichet est loin de critiquer les DSP. C'est un mode de gestion. D'autres vont être explorés. Le compte à rebours est cependant extrêmement serré. Cette année, les DSP sont reconduites par accord tacite avec le Préfet, et Morlaix Communauté ne peut se permettre de sortir de l'année 2016 sans avoir réglé ces problèmes. Jean-Luc Fichet a rencontré récemment le Président de la CCI et

abordé plusieurs questions avec lui, dont la question de la DSP de l'aéroport. Tous deux ont convenu de trouver la solution la plus simple : ce n'est pas la peine de lancer des consultations quand on sait qu'il n'y aura pas de réponse en face, pas d'entreprise qui puisse répondre à la demande. La consultation sera faite de façon la plus simple et la plus souple pour le fonctionnement à venir, de façon à pouvoir réagir à toutes les évolutions possibles. Jean-Luc Fichet entend bien l'appel à la vigilance et veut rassurer l'assemblée sur le travail fait avec le DG depuis la fin de l'année dernière. Les consultations seront conduites au bout, de façon à ce que l'assemblée puisse opter pour ce qui sera le mieux pour le contribuable, pour l'utilisateur, pour l'argent public géré par Morlaix Communauté.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

En €		budget principal	transports	immobilier	parcs d'activités	port Diben	spanc	total
fonctionnement	dépenses réelles	31 587 391,12	6 158 907,00	383 530,00	4 752 694,27	98 725,00	192 055,00	43 173 302,39
	d'ordre	4 731 382,88	292 000,00	560 000,00	940 265,00	72 062,00	8 569,53	6 604 279,41
	totales	36 318 774,00	6 450 907,00	943 530,00	5 692 959,27	170 787,00	200 624,53	49 777 581,80
	recettes réelles	35 837 774,00	6 438 907,00	838 530,00	1 121 735,33	149 787,00	200 624,53	44 587 357,86
	d'ordre	481 000,00	12 000,00	105 000,00	4 782 243,27	21 000,00		5 401 243,27
	totales	36 318 774,00	6 450 907,00	943 530,00	5 903 978,60	170 787,00	200 624,53	49 988 601,13
résultat de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	211 019,33	0,00	0,00	211 019,33
investissement	dépenses réelles	31 544 635,85	567 222,60	1 369 545,10	509 880,33	89 481,11	55 618,72	34 136 383,71
	d'ordre	781 000,00	92 000,00	107 115,00	4 752 543,27	21 000,00		5 753 658,27
	totales	32 325 635,85	659 222,60	1 476 660,10	5 262 423,60	110 481,11	55 618,72	39 890 041,98
	recettes réelles	27 294 252,97	424 868,02	1 541 306,41	4 351 858,60	215 755,13	69 462,64	33 897 503,77
	d'ordre	5 031 382,88	372 000,00	562 115,00	910 565,00	72 062,00	8 569,53	6 956 694,41
	totales	32 325 635,85	796 868,02	2 103 421,41	5 262 423,60	287 817,13	78 032,17	40 854 198,18
solde d'investissement		0,00	137 645,42	626 761,31	0,00	177 336,02	22 413,45	964 156,20
total	dépenses réelles	63 132 026,97	6 726 129,60	1 753 075,10	5 262 574,60	188 206,11	247 673,72	77 309 686,10
	d'ordre	5 512 382,88	384 000,00	667 115,00	5 692 808,27	93 062,00	8 569,53	12 357 937,68
	totales	68 644 409,85	7 110 129,60	2 420 190,10	10 955 382,87	281 268,11	256 243,25	89 667 623,78
	recettes réelles	63 132 026,97	6 863 775,02	2 379 836,41	5 473 593,93	365 542,13	270 087,17	78 484 861,63
	d'ordre	5 512 382,88	384 000,00	667 115,00	5 692 808,27	93 062,00	8 569,53	12 357 937,68
	totales	68 644 409,85	7 247 775,02	3 046 951,41	11 166 402,20	458 604,13	278 656,70	90 842 799,31
résultat global de clôture		0,00	137 645,42	626 761,31	211 019,33	177 336,02	22 413,45	1 175 175,53

En €		parcs d'activités	32 Keriven	34 Aéroport	36 Plouegat	37 Launay	38 Ste Sève	41 Plouigneau	42 Autres parcs
fonctionnement	dépenses réelles	4 752 694,27	536 720,00	2 259 650,00	57 824,27	1 478 700,00	38 400,00	165 700,00	215 700,00
	d'ordre	940 265,00	493 900,00	38 400,00		10 400,00	137 100,00		260 465,00
	totales	5 692 959,27	1 030 620,00	2 298 050,00	57 824,27	1 489 100,00	175 500,00	165 700,00	476 165,00
	recettes réelles	1 121 735,33	484 000,00	28 651,00		221 419,33	137 100,00		250 565,00
	d'ordre	4 782 243,27	546 620,00	2 269 399,00	57 824,27	1 478 700,00	38 400,00	165 700,00	225 600,00
	totales	5 903 978,60	1 030 620,00	2 298 050,00	57 824,27	1 700 119,33	175 500,00	165 700,00	476 165,00
résultat de fonctionnement		211 019,33	0,00	0,00	0,00	211 019,33	0,00	0,00	0,00
investissement	dépenses réelles	509 880,33	66 670,00	66 821,00		211 019,33	98 700,00		66 670,00
	d'ordre	4 752 543,27	536 720,00	2 259 499,00	57 824,27	1 478 700,00	38 400,00	165 700,00	215 700,00
	totales	5 262 423,60	603 390,00	2 326 320,00	57 824,27	1 689 719,33	137 100,00	165 700,00	282 370,00
	recettes réelles	4 351 858,60	119 390,00	2 297 820,00	57 824,27	1 679 319,33		165 700,00	31 805,00
	d'ordre	910 565,00	484 000,00	28 500,00		10 400,00	137 100,00		250 565,00
	totales	5 262 423,60	603 390,00	2 326 320,00	57 824,27	1 689 719,33	137 100,00	165 700,00	282 370,00
solde d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	dépenses réelles	5 262 574,60	603 390,00	2 326 471,00	57 824,27	1 689 719,33	137 100,00	165 700,00	282 370,00
	d'ordre	5 692 808,27	1 030 620,00	2 297 899,00	57 824,27	1 489 100,00	175 500,00	165 700,00	476 165,00
	totales	10 955 382,87	1 634 010,00	4 624 370,00	115 648,54	3 178 819,33	312 600,00	331 400,00	758 535,00
	recettes réelles	5 473 593,93	603 390,00	2 326 471,00	57 824,27	1 900 738,66	137 100,00	165 700,00	282 370,00
	d'ordre	5 692 808,27	1 030 620,00	2 297 899,00	57 824,27	1 489 100,00	175 500,00	165 700,00	476 165,00
	totales	11 166 402,20	1 634 010,00	4 624 370,00	115 648,54	3 389 838,66	312 600,00	331 400,00	758 535,00
résultat global de clôture		211 019,33	0,00	0,00	0,00	211 019,33	0,00	0,00	0,00

Délibération D16-058

Objet : Provision pour charges à répartir sur plusieurs exercices

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet)

Le port de Morlaix est géré par Morlaix Communauté depuis le 1^{er} janvier 2008.

Des opérations de dragage du port ont été effectuées depuis 2010. Les dépenses enregistrées sont les suivantes :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
464 362	453 451	0	715 000	0	404 591	2 037 404

Les opérations de dragage se déroulent désormais tous les deux ans. Ce rythme permet de réaliser des économies liées aux frais fixes d'installation des équipements de dragage.

Il n'y aura pas d'opération lourde de dragage en 2016 mais une opération d'un montant qui pourrait s'élever à 700 000 €, est prévue en 2017.

Il est proposé de constituer en 2016 une provision pour charges de dragage à répartir sur plusieurs exercices d'un montant de 300 000 € (*et non 350 000 € : Serge Le Pinvidic demande à corriger le montant*). Cette provision devrait être reprise en 2017 (dépense attendue de dragage pour 600 000 € *et non 700 000 €*) ou à défaut les années suivantes si les dépenses 2017 s'avèrent plus faibles que prévues.

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-059

Objet : Attribution d'un fonds de concours de soutien aux projets des communes à la commune de Plouégat-Guerrand

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** :

Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwennolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet)

Le projet consiste en l'aménagement de la rue du stade, un axe majeur inscrit dans l'histoire de l'urbanisation de la commune. Le projet porte sur la réalisation de 720 mètres linéaires en enrobé avec l'aménagement d'un trottoir pour les piétons, la sécurisation des voies, la création d'abaissés de bordures à chaque accès de parcelle et la collecte des eaux de ruissellement.

Ce projet doit permettre de valoriser cet axe qui constitue un itinéraire privilégié de promenade pour les personnes âgées, les familles et les jeunes.

Ces aménagements s'inscrivent dans un objectif double de mise en conformité de la voie avec les normes d'accessibilité et l'amélioration de la sécurité des usagers.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 285 000 € HT. Le fonds de concours sollicité auprès de Morlaix Communauté s'élève à 32 831 €, les autres aides à 45 215 € et le montant à la charge de la Commune s'élève à 206 954 €.

Vu la délibération D11-77 de mise en place d'un dispositif de soutien aux projets d'investissements des communes pour la période 2011-2016,

Vu la délibération D15-213 de modification du dispositif des fonds de concours aux communes,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 8 mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution à la commune de Plouégat-Guerrand, d'un fonds de concours de 32 831 €.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-060

Objet : Attribution d'un fonds de concours de soutien aux projets des communes à la commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** :

Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Auréan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet)

➤ **Le premier projet consiste en l'aménagement d'un parking et la construction de sanitaires près de l'église.**

La commune a acquis, il y a quelques années, auprès de l'association diocésaine un espace en vue de favoriser l'accueil au sein de son centre bourg, véritable patrimoine historique à la porte des monts d'Arrée.

En effet, le centre bourg de la commune (église, enclos paroissial) est très fréquenté par des touristes tout au long de l'année.

Afin d'améliorer l'accueil de ces visiteurs qui apportent également à l'économie locale et constitue un vrai potentiel de la commune, en matière de tourisme, la commune a souhaité ces aménagement : parking et sanitaires publics.

De plus, la commune ayant obtenu le label village étape, ces installations permettraient d'améliorer les critères de cette charte.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 70 800 € HT. **Le fonds de concours sollicité auprès de Morlaix Communauté s'élève 17 700 €** et le montant à la charge de la Commune s'élève à 53 100 €.

➤ **Le deuxième projet consiste en l'aménagement de la rue de Ker Izella.** Ce projet structurant permettra l'aménagement de cheminements doux et de la voirie de la rue Ker Izella ainsi que la création d'une piste cyclable.

La volonté de la commune pour ce projet est de rendre cette rue plus agréable à vivre au quotidien pour les riverains en améliorant le visuel, en assurant la sécurité des piétons et en aménageant des espaces de convivialité avec la création d'espaces publics qui rendra la rue plus attractive et chaleureuse.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 300 000 € HT. **Le fonds de concours sollicité auprès de Morlaix Communauté s'élève 75 000 €**, les autres aides sont de 120 000 € et le montant à la charge de la Commune s'élève à 105 000 €.

Vu la délibération D11-77 de mise en place d'un dispositif de soutien aux projets d'investissements des communes pour la période 2011-2016,

Vu la délibération D15-213 de modification du dispositif des fonds de concours aux communes,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 8 mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution à la commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, des fonds de concours de 17 700 € et 75 000 €.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-061

Objet : Créations de postes sur l'année 2016

Rapporteur : Guy Pouliquen

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Auréan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** :

Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet)

1/ Il est proposé la création des postes ci-dessous :

Pôle Aménagement de l'espace - Service PLU-I :

- un chargé de mission - grade des attachés ou des ingénieurs, ou à défaut contractuel,
- un chargé d'étude - grade des rédacteurs ou des techniciens,
- une assistante - grade des adjoints administratifs.

Pôle Administration générale - Service Comptabilité :

- un agent comptable - grade des adjoints administratifs

Pôle Culture :

- une assistante - grade des adjoints administratifs

2/ Il est proposé le recrutement d'emplois d'avenir.

Par délibération D14-112 du 7 juillet 2014, le Conseil de Communauté a approuvé la création d'un emploi d'avenir.

Ce dispositif est en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2012. Il permet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Pour mémoire, cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec Cap Emploi ou/et Mission Locale et ainsi de lui faire acquérir une qualification. L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'État est fixée à 75 % du taux horaire brut du SMIC. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de Sécurité sociale.

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2016,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 8 mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver :

- **d'approuver les créations de postes suivantes :**
 - un chargé de mission - grade des attachés ou des ingénieurs, ou à défaut contractuel,
 - un chargé d'étude - grade des rédacteurs ou des techniciens,
 - un agent comptable - grade des adjoints administratifs,
 - deux assistantes - grade des adjoints administratifs ;
- **d'approuver le recrutement de trois emplois d'avenir dans les conditions évoquées ci-dessus, et d'autoriser le Président à établir les contrats à durée déterminée pour des périodes de 36 mois maximum, renouvellements inclus.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-062

Objet : Tableau des effectifs au 21 mars 2016

Rapporteur : Guy Pouliquen

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher,

Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet)

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le tableau des effectifs au 21 mars 2016.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

COHÉSION SOCIALE

Délibération D16-063

Objet : Contrat de veille active

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet)

La réforme de la politique de la ville, effective depuis janvier 2015, a redéfini la notion de quartiers prioritaires en réduisant le nombre de quartiers éligibles aux contrats de ville, l'objectif étant de concentrer les moyens d'actions de l'État et des autres partenaires sur les territoires identifiés comme étant le plus en difficultés.

Ainsi, le territoire de Morlaix Communauté ne peut prétendre s'inscrire dans une démarche de contrat de ville, à la suite du contrat urbain de cohésion sociale qui s'est achevé en 2014. Pour autant, il apparaît primordial, au regard des caractéristiques des secteurs concernés, de conforter la mobilisation des acteurs locaux, de consolider les dynamiques engagées, en

particulier avec le milieu associatif. Il s'agit donc de mobiliser au mieux l'ensemble des crédits de droit commun et de poursuivre un partenariat qui a su montrer son efficacité ces dernières années.

Le contrat de veille active répond à cette préoccupation. Il sera le référentiel commun à l'ensemble des partenaires pour se mobiliser autour de cinq axes clairement définis :

- la réussite éducative et l'égalité des chances,
- la santé et l'accès aux soins,
- l'habitat - le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- l'insertion et l'emploi,
- la prévention de la délinquance.

Ce contrat s'accompagne également d'un engagement financier qui fera l'objet d'une validation annuelle. Enfin, les partenaires s'engagent à animer ce contrat dans le cadre du comité de pilotage qui en sera l'instance de suivi et d'évaluation.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **de valider le principe du contrat de veille active et les engagements qui en découlent,**
- **d'autoriser le Président à signer ledit contrat.**

Marie Simon-Gallouedec rappelle qu'avec ce changement radical, la ville de Morlaix a été sortie de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville pour constituer un territoire de veille active. Il est évident que les contrats de ville doivent être signés et portés par les intercommunalités, cadre unique et global de mise en œuvre de la Politique de la ville. Elle mentionne les signataires de ce contrat : Morlaix Communauté, la ville et le CCAS de Morlaix, l'État, l'ARS, le Conseil Départemental, la CAF. Le contrat de veille active devait être signé pour la fin de l'année 2015, date compliquée à tenir car tous ont été victimes des baisses de dotation et de cette sortie du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Un délai a été consenti par le sous-Préfet pour reporter cette échéance en mars 2016. Marie Simon-Gallouedec remercie les services dont le travail a permis de la respecter, et souligne les points importants du contrat : être considéré comme un territoire de veille ; avoir un vrai partenariat entre financeurs ; perception de financements dégressifs par les familles ; assurer une veille sur un territoire présentant des fragilités (hélas reconnu par une méthode contestable de carroyage) ; mise en place d'un comité de pilotage ; engagement financier de 88 000 € de Morlaix Communauté, 60 000 € de l'État, 40 000 € de Morlaix (30 000 € dans le cadre du DRE et 10 000 € sur les actions proposées), 15 000 € ARS pour financer l'atelier santé-ville, 18 000 € du Conseil Départemental, 15 000 € de la CAF (dont 4000 € pour l'Observatoire social). Elle se fait le porte-parole de plusieurs centres sociaux et associations pour demander quelle organisation et dans quels délais sont prévus pour les groupes thématiques et le comité de pilotage organisés par Morlaix Communauté chargés d'attribuer les sommes aux actions présentées par les partenaires. Marie Simon-Gallouedec n'attend pas forcément de réponse immédiate à cette question, mais souhaite qu'elle reste présente dans les esprits.

Jean-Luc Fichet déplore également que la nouvelle technique d'évaluation de la précarité et des besoins ait privé Morlaix de fonds qui lui auraient été bien utiles pour mener ses politiques. Le comité de pilotage sera mis en place par Mme Tocquer dans les délais prévus. Il a en effet fallu du temps pour partir de quelque chose d'énorme et arriver à quelque chose de relativement simple. Le Contrat Local de Santé ne peut réellement fonctionner que s'il est contractualisé au niveau du Pays. À plusieurs reprises, Jean-Luc Fichet, Président du Pays, a proposé d'étendre le Contrat Local de Santé au conseil d'administration du Pays, sans succès. L'ARS souhaitant supprimer les fonds, Jean-Luc Fichet a rencontré M. Capdeville à l'ARS en compagnie de Mme Le Brun, qui a confirmé que le Contrat Local de Santé serait reconduit sur l'année 2016 : soit un an pour convaincre les partenaires du Pays pour étendre le Contrat Local de Santé. Si la ville centre doit en bénéficier largement, Jean-Luc Fichet pense en effet que l'ensemble du territoire est concerné et qu'une politique de Pays sur ce sujet serait bénéfique. Tout sera fait pour que la Politique de la ville, les contrats de santé et tout ce qui participe à la cohésion sociale fonctionne.

Maryse Tocquer précise qu'un comité de pilotage est prévu au 31 mars prochain.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-064

Objet : Attribution d'une subvention à l'association D'Place

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 43
Nombre de membres représentés : 1
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet)

D'Place répond à la problématique du déplacement des demandeurs d'emploi depuis 2001.

La thématique mobilité est identifiée par l'ensemble des partenaires comme un frein à l'emploi et à la formation.

Il s'agit donc de mettre à disposition des véhicules deux et quatre roues et d'effectuer des transports à la demande lorsque les circuits publics ne peuvent y répondre, ainsi que de développer l'accompagnement financiers par la mobilisation du micro crédit via la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le public bénéficiaire est en parcours d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi, suivi par le SPE et les opérateurs de l'emploi et de la formation. Sont prioritairement ciblés les demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre est prévue du 1^{er} janvier au 31 juillet 2016 avant l'absorption par l'Association ART. Une demande de subvention de ART sera étudiée pour la deuxième période de l'exercice.

La hausse de la demande de subvention entre les deux parties (40 000 € en totalité) a pour objet la mise en conformité du projet qui nécessite de réaliser des investissements matériels notamment au niveau des véhicules.

Un plan d'investissement devra se réaliser en passant par un emprunt que réalisera ART.

Le recrutement d'un directeur en charge de l'exploitation et de l'animation du projet accroît les charges du personnel.

Le budget de l'action s'élève à 139 839 €.

La subvention sollicitée par D'Place est de 17 500 € pour cette première période.

L'action mobilité sera développée en 2016 sur l'ensemble du Pays de Morlaix. Les communautés de communes de Landivisiau, Saint-Pol-de-Léon et Cléder participent à hauteur de 10 208 €.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget Cohésion sociale , fonction 524, nature 6574,

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 1^{er} mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 17 500 € à l'association D'Place.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-065

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Danse à tous les étages

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet)

Le projet Créatives porté par l'association Danse à tous les étages s'attache à prendre en compte les paramètres humains et sociaux représentant des freins importants à l'insertion sociale et professionnelle.

Il conduit un groupe d'une quinzaine de femmes socialement isolées et « éloignées de l'emploi » dans un processus de création chorégraphique et les amène à un transfert d'une dynamique acquise dans ce projet vers le terrain professionnel en vue d'une insertion future.

Ce projet leur fait découvrir la vie culturelle de la cité. Le principe est de réunir un chorégraphe, un metteur en scène et un groupe de femmes afin de créer une œuvre chorégraphique et de la jouer dans des conditions professionnelles.

Il permet aux femmes participantes de comprendre et d'analyser les freins qui entravent leur accès à l'emploi et de les dépasser en réussissant à produire une réalisation artistique qui sera présentée au public. Ce temps lié au processus de création (45 h) est souvent porteur de reconstruction individuelle.

Il est accompagné de temps de visites de lieux culturels et d'insertion dans leur environnement. Les conseillères insertion du CDAS sont mobilisées sur le projet concernant majoritairement des bénéficiaires du RSA. Le projet Créatives est mentionné dans leur contrat d'insertion.

Le projet est reconduit en 2016 pour la cinquième année consécutive. Le budget s'élève à 34 513 €.

La subvention sollicitée auprès de Morlaix Communauté est d'un montant de 5 500 €.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget Cohésion sociale , fonction 524, nature 6574,

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 1^{er} mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le versement d'une subvention à l'association Danse à tous les étages, d'un montant de 5 500 €.

Marie Simon-Gallouédec trouve ce projet d'insertion intéressant, avec une passerelle entre insertion et culture et aimerait avoir un bilan et des témoignages a posteriori de ces femmes, comme le fait l'ART.

Maryse Tocquer remarque que le bilan est entre les mains d'Agnès Le Brun. L'action concerne 15 femmes d'une moyenne d'âge de 36 ans, depuis un an ou plus. 9 ont des enfants, 14 vivent seules, 12 sur le territoire de Morlaix Communauté, dont 8 à Morlaix. Une femme vit sur la communauté de communes de Landivisiau. Il y a des retours à l'emploi, un CDD.

Joëlle Huon indique que cette opération existe sur Brest où elle est chiffrée, et reconduite car il y a des sorties positives vers l'emploi. Si des personnes d'autres communes y participent, c'est que l'action s'inscrit dans l'ancien plan territorial d'insertion du Pays.

Marlène Tilly était présente à la commission où a été présenté le bilan : le projet est très beau, mais elle manque quand même d'informations, dans une période de difficultés économiques et de rareté de l'argent public. Soit on augmente les impôts, soit on réfléchit aux subventions, et dans le cas présent, elle s'abstiendra.

Jean-Luc Fichet rappelle qu'il y a un travail en commission et des documents transmis directement. Chaque personne arrivant en conseil communautaire est censée posséder l'ensemble des éléments permettant de décider si elle vote ou non. Faire autrement n'est pas possible compte-tenu de l'ensemble des dossiers traités. Il faut donc être présent en commission, débattre en commission, et voter ensuite.

Marlène Tilly répond que les documents fournis en commission ne l'ont pas suffisamment satisfaite.

Maryse Tocquer veillera à ce que les membres de la commission aient suffisamment d'informations, affirme Jean-Luc Fichet.

Georges Aurégan souligne que sa voisine ne fait qu'expliquer son vote.

Jean-Luc Fichet répond que, Marlène Tilly ayant exprimé son manque d'information, il rappelle le cheminement d'un dossier, tout en respectant profondément la position de Mesdames Tilly et Simon-Gallouedec sur le sujet.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (5 abstentions).

Délibération D16-066

Objet : Attribution d'une subvention au CIDFF dans le cadre du DAVE

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 42

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet)

Depuis 2009, la Communauté de Communes du Pays Léonard, le Département du Finistère et Morlaix Communauté ont créé le DAVE à destination des bénéficiaires des minima sociaux et /

ou rencontrant des difficultés pour retrouver un emploi durable.

Le dispositif s'articule entre, d'une part, l'accompagnement et la construction de parcours d'insertion professionnelle, et d'autre part, la mobilisation du secteur économique.

À cet effet, le Conseil départemental finance une équipe emploi de deux chargées de mission et un poste de coordination.

Deux référentes de parcours sont chargées d'accompagner chacune 80 personnes par an et d'en orienter la moitié vers l'équipe emploi au terme d'un parcours devant permettre de lever les freins d'accès à l'emploi, résultant de difficultés professionnelles ou sociales.

Le CIDFF assure l'accompagnement auprès du public féminin. Pôle emploi assurait jusqu'à juillet 2015 les autres 50 % auprès du public masculin.

Pôle Emploi s'étant orienté sur d'autres actions, une réflexion est en cours avec le Conseil départemental pour la reprise du public que Pôle emploi suivait.

Le budget de l'action s'est élevé à 26 260 €.

La subvention sollicitée auprès de Morlaix Communauté par le CIDFF est d'un montant de 18 600 €.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget Cohésion sociale, fonction 524, nature 6574,

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 1^{er} mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le versement d'une subvention au CIDFF, d'un montant de 18 600 €.

Maryse Tocquer ajoute que 61 femmes ont été orientées dans le cadre du DAVE.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-067

Objet : Attribution d'une subvention au Résam

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 42

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet)

Créé en 2001, le Résam, Point d'Appui de la MAIA (Mission d'Accueil et d'Information des Associations), soutient, accompagne et valorise les associations du territoire. Ses missions s'inscrivent dans les orientations suivantes :

- de la seconde Convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales du Finistère pour 2013-2016,

- du Contrat de Territoire signé avec le Conseil général du Finistère, le 12 avril 2010 pour 2010-2015,
- de la circulaire du Premier ministre du 14 septembre 1998 et de l'instruction ministérielle du 22 décembre 1999 instituant les MAIA.

L'accompagnement et le soutien à la vie associative se déclinent de la manière suivante :

- un lieu de rencontre et d'échange inter associatif. Le Résam participe à l'animation de la vie associative sur le territoire. Il contribue à la mise en place de groupes de travail par thématiques ;
- un outil de mutualisation de compétences et de matériel. Le Résam, à partir de ses moyens propres et en s'appuyant sur ses partenaires, œuvre à la mise en commun des ressources identifiées sur le territoire ;
- un vecteur d'information et de concertation entre les différents responsables du secteur associatif. Le Résam utilise l'ensemble des moyens qui sont à sa disposition pour informer les associations. Il s'appuie sur l'ensemble des référents pour la vie associative, notamment sur la MAIA, le réseau de partenaires au service des associations ;
- un lieu de formation pour les bénévoles associatifs. Le Résam établit, avec les associations du territoire, un programme semestriel de formation à destination des bénévoles et responsables associatifs. Il assure une veille réglementaire pour l'ensemble des associations du territoire.
- un observatoire de la vie associative
- un réseau d'acteurs, « Culture Pour Tous », qui a pour objectif, l'accès à la culture des personnes qui, pour des raisons économiques ou socioculturelles, en sont exclues. Ce groupe rassemble structures culturelles et acteurs sociaux souhaitant agir dans une démarche partenariale ;
- un réseau d'acteurs travaillant sur les thématiques de la mobilité internationale, la solidarité internationale, les jumelages... Le Résam anime ce regroupement d'acteurs développant les dynamiques collectives sur le territoire ;
- un dispositif Impact Emploi de soutien aux associations employeuses mis en place par l'URSSAF. Le Résam, en tant que tiers de confiance, aide les associations employeuses en prenant en charge un certain nombre de démarches administratives (rédactions des bulletins de salaires, des DADS, calcul de cotisations, etc.).

Le budget prévisionnel 2016 du Résam s'élève à 135 800 €.

La subvention sollicitée auprès de Morlaix Communauté par le Résam est d'un montant de 20 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 1^{er} mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le versement d'une subvention au Résam, d'un montant de 20 000 €

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-068

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Don Bosco – Point santé

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 42

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-**

lès-Morlaix : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet)

Le point santé est un centre de santé favorisant l'accès aux soins pour toute personne en difficulté sociale. Les professionnels du Point Santé accueillent, soutiennent puis réorientent la personne vers les dispositifs de droit commun.

La psychologue propose une écoute spécialisée à partir d'entretiens. Le médecin propose deux permanences médicales par semaine, avec ou sans rendez-vous.

Les entretiens psychologiques et les consultations médicales sont confidentiels, gratuits et sans avance de frais.

Public accueilli : toute personne en situation sociale difficile ou en difficulté d'insertion, à partir de 15 ans.

Le budget global prévisionnel s'élève à 112 336 €, faisant figurer les subventions suivantes :

- ARS : 65 789 €
- Région Bretagne : 15 000 €
- Conseil départemental : 8 000 €
- Ville de Morlaix : 5 000 €
- **Morlaix Communauté** : **10 000 €**

Considérant que les crédits sont inscrits au budget Cohésion sociale, fonction 524, nature 6574,

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 1^{er} mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le versement d'une subvention au Point Santé de Don Bosco, d'un montant de 10 000 €.

Maryse Tocquer précise que 260 personnes par an sont concernées par ces consultations.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-069

Objet : Mission Locale du Pays de Morlaix – Cotisation 2016

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 42

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Mischeau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet)

La Mission Locale s'adresse de façon spécifique aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire. Elle assure une approche globale de la situation des jeunes, prend en compte l'ensemble des atouts de même que toutes ses difficultés dans une optique d'insertion professionnelle (formation, stage, emploi...). Elle leur propose une offre de services différenciés avec une priorité pour les publics les plus en difficultés.

Ses principales missions sont :

- l'accueil,
- l'information,
- l'orientation,
- l'accompagnement,
- l'expertise.

Le territoire de compétence de la Mission Locale est celui du Pays de Morlaix. À ce titre, elle intervient sur chacun des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) dont le territoire de Morlaix Communauté.

Suite à la demande de la Mission Locale du 15 février 2016, la participation financière au titre de l'année 2016, s'élève à 95 620,56 €, soit 1,41 € par habitant. Une convention annuelle, complétée par une annexe partenariale Mission Locale/Cohésion Sociale, retraçant les objectifs communs, les axes développés conjointement ainsi que les actions communes projetées sur les années 2015-2017, sera proposée à la signature

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, fonction 96, nature 6281, Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 1^{er} mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le versement de la cotisation 2016 à la Mission locale du Pays de Morlaix, d'un montant de 95 620,56 €,**
- **d'autoriser le président à signer la convention correspondante.**

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (Agnès Le Brun, Françoise Raoult et Jean-Paul Vermot ne participent pas au vote).

Délibération D16-070

Objet : PLH 2014-2019 - Aides à l'habitat privé - Action 3.3 : aide exceptionnelle aux propriétaires occupants très modestes afin de compenser une diminution de l'ASE

Rapporteur : François Giroto

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 42

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostenlen **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet)

Contexte :

Dans le cadre du programme de revalorisation du parc privé défini dans le PLH, et des actions menées grâce aux OPAH, des subventions publiques peuvent être apportées aux propriétaires pour le financement de leurs projets de rénovation. Plus spécifiquement, pour les travaux permettant une amélioration sensible de la performance énergétique d'un logement (ou immeuble), le programme national « Habiter mieux » permet de compléter les aides de l'ANAH par l'ASE (aide de solidarité écologique) relevant du FART (fonds d'aide à la rénovation thermique). Morlaix Communauté intervient en abondant cette aide pour les propriétaires occupants aux ressources modestes, très modestes ou prioritaires (selon des plafonds de revenus).

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat réunie le 18 décembre 2012 a engagé les derniers dossiers de l'année 2015, selon les dotations ANAH et FART allouées. Par manque de dotations, 13 dossiers (10 propriétaires occupants et 3 propriétaires bailleurs) n'ont pu être engagés en 2015.

Par la suite, le décret n°2015-199 du 30 décembre 2015 relatif au règlement des aides du FART, vient définir de nouvelles modalités de calcul de l'ASE. Moins attractive en 2016, l'ASE diminue de 100 € pour les propriétaires bailleurs (de 1 600 € à 1 500 €), et passe à un système proportionnel pour les propriétaires occupants : subvention de 10 % du montant HT des travaux (plafonné à 2 000 € pour les ménages très modestes et à 1 600 € pour les ménages modestes), au lieu d'une prime fixe de 2 000 € ou 1 600 €. L'ASE en faveur des syndicats de copropriété est maintenue à 1 500 € par lot d'habitation.

Ces nouvelles conditions des aides du FART s'appliquent depuis le 1er janvier 2016 pour toutes les décisions d'attribution de l'ASE prises à compter de cette date (y compris pour les dossiers déposés en 2015 et non engagés).

Problématique :

Les nouvelles conditions du FART 2016 induisent une perte de subventions pour ces propriétaires, et plus particulièrement pour les propriétaires occupants, estimée à 1 360 € en moyenne pour les propriétaires occupants, et 100 € pour les propriétaires bailleurs. Les anciennes conditions du FART ont été annoncées à ces propriétaires via le plan de financement qui leur a été transmis par l'opérateur. La diminution des subventions risque de remettre en cause un certain nombre de projets pour des raisons financières. Les propriétaires occupants concernés ont tous des ressources très modestes.

Propositions :

Il est proposé de compenser cette perte d'ASE par une aide exceptionnelle de Morlaix Communauté, uniquement pour les dossiers des propriétaires occupants concernés. Selon nos estimations, cela représenterait une somme maximale de 13 602 € pour 10 propriétaires occupants. Le calcul de la subvention sera établi de manière à respecter les montants de subvention annoncés au demandeur. Il s'agit d'un montant maximum qui sera recalculé au moment du versement de la subvention sur la base du montant de travaux réellement réalisés.

Les crédits impactés relèvent du budget PLH, au titre des aides à l'Habitat privé.

Vu la délibération D13-204 du 9 décembre 2013, par laquelle le Conseil de Communauté a adopté le Programme Local de l'Habitat 2014-2019,

Vu la délibération D15-216 du 21 décembre 2015 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé les aides communautaires à l'habitat privé,

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 1^{er} mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une aide exceptionnelle de compensation de l'ASE, qui fera ensuite l'objet d'arrêtés individuels.

Jean-Luc Fichet estime que c'est une délibération importante : des propriétaires s'étaient engagés sur un montage financier et se retrouvent avec des réductions d'aide ; Morlaix

Communauté vient donc abonder le dispositif de façon à ce que les rénovations d'habitat continuent.

François Giroto souligne que c'est la première fois qu'on se retrouve dans une telle situation. Depuis 2008, les dossiers restés en stock en fin d'année sont repris en début d'année avec des montants de subvention éligibles à la date de dépôt du dossier.

Annie Loneux se satisfait que de l'argent public soit orienté vers la rénovation des logements. Il y a eu dans sa commune une grosse rénovation de logements d'Armorique Habitat. À propos des clauses d'insertion des entreprises intervenantes, elle est allée plusieurs fois visiter ces chantiers et souhaite témoigner que les ouvriers (dont certains ne parlaient pas français) y travaillent dans des conditions assez pénibles, sans toilettes à leur disposition, sans trousse médicale de secours, et avec une pression énorme ; des ouvriers finissent au cabinet médical avec des blessures (coups de cutter...). Annie Loneux souhaite que ces chantiers bénéficiant d'argent public soient contrôlés.

Jean-Luc Fichet confirme que ce n'est pas la première fois que de telles situations sont signalées. Morlaix Communauté doit exercer ces contrôles en tant que financeur public, mais délègue aussi à des établissements gestionnaires (Habitat 29...) qui eux mêmes confient à des assistants à la maîtrise d'ouvrage, à des maîtres d'œuvre... Un chantier normalement conduit a des échafaudages et des équipements corrects. Il faut aussi surveiller que les personnes ne soient pas le samedi et le dimanche sur les chantiers.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

CULTURE

Délibération D16-071

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2016 à l'association Le LIEU

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 42

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet)

L'association Le LIEU est basée à Trézenvy, commune de Plougasnou. Créée en 2012, elle compte 115 adhérents, 40 bénévoles et 2 salariés (2/3 ETP).

Intégrée dans un territoire rural et plus largement dans le Pays de Morlaix, l'association a pour but de faire vivre un lieu de partage, de lien social, un lieu de rencontres avec une offre d'activités culturelles de qualité. Partant du principe que l'humain doit autant nourrir son corps

que son esprit, l'association prend son sens en développant son activité au sein même d'une exploitation agricole, à travers un projet agri-culturel.

L'association se définit comme un "Laboratoire d'Imaginations et d'Expérimentations Utopiques" (L.I.E.U.). Dans cette perspective, elle organise des événements et met en place des actions relatives à la pratique et à la création artistiques, avec un intérêt particulier pour les rencontres intergénérationnelles et le croisement des disciplines.

Trois activités cohabitent, donc :

- L'agriculture,
- L'artisanat : une céramiste a installé son atelier de cuisson et une salle d'exposition. Elle y produit des poteries destinées à l'usage quotidien et y anime des stages de tournage d'argile,
- La culture : ancrée sur la ferme, l'association Le LIEU a pour objet de développer la création artistique dans le domaine du spectacle vivant autour de trois volets :
 - la programmation de spectacles (conférences gesticulées, théâtre, danse, musique, etc.),
 - la pratique artistique (cours et stages),
 - le soutien à la création (accueil de compagnies en recherche d'un lieu pour créer).

Outre les activités autour de la création artistique, l'association développe d'autres activités en lien avec son objet statutaire, travaille avec les écoles ou les groupes (visites de la ferme, séjours nature, etc.). L'association est également un lieu pédagogique sur les notions d'écologie (énergies renouvelables, économie d'énergie, etc.).

À noter que l'association est née sur un lieu où tout était à faire puisqu'il s'agissait de transformer un hangar agricole en lieu culturel. L'aménagement est donc au cœur des préoccupations de l'association et fait l'objet de nombreuses réflexions. Le but est de réaliser un lieu accueillant et chauffé au sein d'un bâtiment actuellement non-isolé.

Malgré des difficultés liées aux problèmes de sécurité de l'espace de diffusion (avis défavorable de la commission de sécurité et de la commission d'accessibilité), l'activité de l'association s'est maintenue et développée sur la partie "création" et "pratiques amateurs". La diffusion s'est faite hors les murs (salle municipale). Les travaux ont depuis été réalisés pour satisfaire aux normes de sécurité.

L'association Le LIEU sollicite un soutien au développement d'un lieu pour les habitants (l'association vise une offre de 24 spectacles par an), à la création artistique (rémunération des prestations artistiques insuffisantes à ce jour, spectacles en prix libre permettant à tous de venir), à la création d'emplois (souhait de pérenniser le poste CAE à 20 heures en CDI à 35 heures, embauche d'un technicien, voire d'un administratif).

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 2 mars 2016,

Afin de permettre à l'association Le LIEU de poursuivre le développement de ses actions, il est proposé au Conseil de communauté d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 000 € au titre de l'année 2016 (budget principal – Culture - fonction 30 – imputation 6574).

Françoise Raoult rappelle que cette délibération avait déjà été présentée en conseil de communauté mais n'était pas passée en raison d'aménagements techniques à faire sur le site.

Agnès Le Brun s'abstiendra sur cette délibération, ne sachant pas ce que fait l'association, ni envers quel public. Tout est dans l'intention. Dans un contexte où l'on cherche de l'argent, on observe que l'association vise une offre de 24 spectacles - heureusement qu'elle vise quelque chose – et qu'il y avait des problèmes d'accessibilité – il y avait donc de l'amateurisme dans l'approche des choses. Tout cela semble à Mme Le Brun bien sympathique, mais un peu fumeux. Le contexte implique davantage d'exigence, ce pourquoi elle s'abstiendra.

Jean-Luc Fichet rappelle que le Lieu existe déjà depuis quatre ans, que des spectacles et des séminaires y sont organisés. L'association fonctionne et fait un travail considérable. Il y a eu en effet un souci l'an dernier, car les subventions étaient octroyées, et quand la commission de sécurité est passée, elle a soulevé deux ou trois petites difficultés dans l'accueil du public. Morlaix Communauté a alors refusé de verser les subventions tant que l'accueil ne serait pas aux normes. L'association s'est mise en conformité depuis.

Agnès Le Brun est heureuse de l'apprendre, mais pense, sans demander un travail de commission, que les délibérations devraient rendre compte de façon synthétique, mais néanmoins précise, de ce que font les associations qui reçoivent une subvention. Rien ne dit ici que l'association a produit des séminaires, des spectacles, pour combien de spectateurs,

payants ou pas payants, quelle est la recette faite, etc. Il n'y a pas à refaire le travail des commissions, mais même en assemblée communautaire, il faut que les élus aient un minimum d'information ni généraliste, ni d'intention, ni de bienveillance universelle, mais précise. Mme Le Brun ne porte pas de jugement négatif sur le travail de cette association, mais estime qu'elle n'a pas les informations qu'il faut.

Dont acte, répond Jean-Luc Fichet. Lors du prochain conseil communautaire, deux documents seront livrés aux élus : l'un qui reprend toutes les délibérations, l'autre toutes les annexes relatives aux décisions à prendre.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (9 abstentions).

Délibération D16-072

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2016 à WART Festival Panoramas et actions culturelles annuelles

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 42

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Landmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet)

L'association WART, qui compte 355 adhérents et 650 bénévoles, a été créée en 1997. Basée à Morlaix, elle est présidée par Monsieur Tanguy Bizien et recense 8 salariés permanents (21 ETP – intermittents, prestataires, associés,...).

WART est une association active toute l'année dans le domaine des musiques actuelles. Elle a pour objet la diffusion et la production de musiques actuelles et contemporaines de qualité. Elle assure depuis 2004 la programmation du Club Coatélan situé en milieu rural à Plougonven. Autour de cette programmation, des périodes de pré-production et des résidences sont proposées aux artistes.

WART mène des projets en association avec plusieurs acteurs culturels du territoire, tels que l'association du Théâtre de l'Entresort et le cinéma La Salamandre (projet SE/cW), mais aussi l'Espace du Roudour, le Théâtre du Pays de Morlaix, la MJC de Morlaix, le Patio, etc.

L'association organise chaque année le festival Panoramas qui bénéficie d'une hausse constante de fréquentation (près de 27 000 spectateurs en 2015) et dont la notoriété n'est plus à démontrer. Plus de 50 concerts et spectacles seront ainsi proposés en 2016 dans de nombreux sites du territoire parmi lesquels le Parc des expositions de Langolvas, les 25 et 26 mars, pour le temps fort du festival avec une programmation éclectique qui mettra à l'honneur une trentaine de groupes. Une soirée clôturera le festival le dimanche 27 mars au Club Coatélan à Plougonven. Au programme, un mois de mars riche d'animations : expositions, projections, rencontres professionnelles, conférence,... dans différents lieux du territoire (La

Manu, la MJC, la Salamandre, lycée, bars Ty Coz et Le Tempo, etc) et en partenariat avec les acteurs locaux (SE/cW, la Salamandre, Les Moyens du Bord, L'Assoce Tomate,...). Des concerts secrets compléteront cette programmation ambitieuse.

WART est également investie dans une démarche de développement durable (actions environnementales, agenda21, opération « zéro flyer ») et prend une part active dans la prévention des conduites addictives en partenariat avec plusieurs associations (L'Orange bleue, Apica, Entre-Fête,...). L'association travaille également avec le CPIE de Morlaix-Trégor, le comité de soutien çà Diwan, le collectif des festivals bretons engagés dans le développement durable, etc. De nombreux partenariats sont mis en œuvre pour les transports et l'hébergement (partenariat avec la Région pour le TER, navettes collectives avec la Ville de Morlaix et Morlaix Communauté, ouverture de camping).

Morlaix Communauté, au titre de ses politiques Culture, Transport, Cohésion Sociale/Politique Jeunesse, Collecte, Valorisation des Déchets, Développement Économique et Communication, apporte un soutien financier (direct et indirect), technique et logistique à l'association WART dans le cadre de son festival Panoramas. Une part de sa contribution : mise à disposition gracieuse de terrains en lien avec le service développement économique (terrain Tamaris), des parkings de la Halle Jézéquel, et d'une partie des locaux de la Halle, valorisée à 1 000 € ; mise à disposition de moyens humains et de plusieurs espaces à la Manufacture des Tabacs, valorisée à 1 000 € ; soutien à la collecte et à la valorisation des déchets du festival (moyens techniques et humains - ambassadeurs du tri, prévention déchets – valorisé à 4 500 €) ; mise à disposition d'un tiers du réseau d'affichage par le service communication, pour le mois de mars (affiches Decaux dans abri bus) valorisée à 450 € ; mise à disposition d'outils de prévention supplémentaires (éthylotests, bouchons d'oreilles, préservatifs) valorisée à 500 € et d'équipes de prévention mobiles, via des associations de prévention, en partenariat avec la Cohésion sociale ; soutien à la billetterie pour les navettes, valorisé 4 000 €.

Pour l'édition 2016 du festival Panoramas, l'association WART sollicite auprès de Morlaix Communauté :

- une subvention de 24 000 € au titre de son festival Panoramas#19, dont le budget prévisionnel s'élève à 1 217 407 € ;
- une subvention exceptionnelle de 20 000 €, une aide spécifique liée aux surcoûts d'éclairage, de stationnement et de circulations du public aux abords du site de Langolvas qui contribue à la sécurisation des festivaliers.

Une aide de 10 000 € est également sollicitée au titre de la programmation annuelle de l'association.

Pour mémoire, une subvention de 24 000 € a été allouée au titre de 2015 pour l'organisation du festival Panoramas et 10 000 €, pour la programmation annuelle de WART.

Évolution 2015/2016 des aides directes - WART

	2015 (réalisé)	2016 (sollicité)	Différentiel 2015/2016
<u>Festival Panoramas</u>			
Programmation culturelle (Culture)	15 000 €	15 000 €	-
Logistique (Culture)			
Logistique	0 €	20 000 €	+ 20 000 €*
Navettes (Transport)	4 000 €	4 000 €	-
Prévention (Cohésion sociale)	5 000 €	5 000 €	-
Total	24 000 €	44 000 €	+ 20 000 €*
<u>Programmation annuelle</u>			
Total général	34 000 €	54 000 €	+ 20 000 €*

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 2 mars 2016,

Il est proposé au Conseil de communauté :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention directe et indirecte (budget Culture) de 24 000 € pour le festival Panoramas#19 (budget principal - Culture - fonction 30 –**

- imputation 6574). ;
- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € en logistique pour le festival Panoramas#19 ;
- d'approuver l'attribution d'une subvention de 10 000 € pour la programmation annuelle de WART (budget principal - Culture - fonction 30 – imputation 6574) ;
- d'autoriser le Président à signer la signature de la convention de partenariat 2016.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-073

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2016 à la MJC - Trock'son et Point Information Jeunesse

Rapporteurs : Maryse Tocquer - Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 42

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guégou (avec pouvoir de Clotilde Berthemet)

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Morlaix est une association d'animation socio-culturelle. Basée au centre-ville de Morlaix, elle est présidée par Frédéric Réguerre, dirigée par Éric Even et compte 631 adhérents. En 2015, ont été comptabilisés 17 salariés (7 équivalents temps-plein).

La jeunesse est une priorité pour la MJC. L'association se positionne davantage dans l'accompagnement des jeunes, que ce soit pour des initiatives individuelles, comme pour des initiatives collectives. Parmi les compétences développées par l'association dans le domaine de l'animation jeunesse, deux axes sont aujourd'hui très clairement identifiés : L'espace de Musique actuelle Trock'son et le développement de l'Information Jeunesse.

➤ Créer et développer **un service public de l'information des jeunes** est l'ambition des PIJ (points information jeunesse), eux-mêmes reliés à un réseau national de l'Information Jeunesse.

« L'information des jeunes est capitale dans l'autonomie et la construction du parcours des jeunes mais avoir accès à cette information peut être source d'inégalités entre les jeunes. »

Tout ne se trouve pas sur internet et les jeunes, leurs parents, ont besoin très souvent d'être accompagnés pour leur recherche d'informations. Les PIJ sont donc animés par des professionnels. Les communes du territoire sollicitent régulièrement les services du PIJ et souhaitent des interventions. L'accueil au PIJ et les informations délivrées sont gratuites et anonymes (informations sur les Jobs d'été, la mobilité internationale, stand

prévention, intervention dans les lycées du territoire, réalisation d'exposition, travail partenarial...).

Cette année des moyens humains supplémentaires sont envisagés afin de répondre au mieux aux besoins repérés sur le territoire :

- ateliers d'information sur les communes du territoire, une fois par mois, sur diverses thématiques (santé, logement, mobilité...),
- participation aux événements locaux sur les thématiques jeunesse,
- soutien à l'accompagnement de projet de jeunes et notamment le 1^{er} accueil pour la bourse communautaire (Morlaix Communauté et CAF),
- accueil des stagiaires potentiels intégrant le dispositif « BAFA citoyen » et parcours d'engagement,
- organisation d'information sur la mobilité internationale, en lien avec la Maison du Monde, du Résam,
- accueil et suivi de jeunes volontaires européens,
- accès libre aux ordinateurs et aux ressources du PIJ, avec accompagnement si besoin...

Courant novembre 2016, la MJC accueillera les rencontres régionales de l'Information Jeunesse, à l'Auberge de jeunesse de Morlaix. La nouvelle labellisation du PIJ pour les trois ans à venir pourrait se faire lors de cet événement.

Le budget prévisionnel 2016 du PIJ s'élève à 44 580 €.

La demande de subvention de la MJC pour le PIJ s'élève à 19 500 €.

L'augmentation se justifie notamment par la mise en place du parcours d'engagement citoyen (BAFA) et accompagnement de projets pour les bourses communautaires.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget Jeunesse, fonction 522, nature 6574,

➤ ***L'espace musiques actuelles « Trock'son » a été créée en 1986. Il s'agit d'un secteur d'animation jeunesse intégré au schéma départemental « Musiques Actuelles » mis en place par le Conseil Départemental et par « Musiques et Danses en Finistère » en 2001.***

C'est un outil au service des pratiques amateurs d'un public d'adolescents, mais également d'adultes. Le travail des animateurs consiste à accompagner les jeunes dans leurs projets et réalisations tout en les incitant à progresser.

Cet espace de musique accueille de nombreux groupes et organise des répétitions, des concerts, des conférences (prévention des risques auditifs) et des formations (écriture slam ou chansons, travail vocal, MAO (musique assistée par ordinateur), prise de son, sonorisation de concert, etc.).

Tom Guadagnin, animateur spécialisé « Musiques Actuelles », accompagne les musiciens et organise avec eux et l'équipe de la MJC, l'accueil et l'animation de cet espace.

Via le dispositif Trock'son, la MJC développe la mission « Musiques Actuelles » sur le territoire de Morlaix Communauté, cela dans le cadre du collectif « Musiques Actuelles du côté de Morlaix » qui regroupe les lieux de répétitions de la Communauté (Ti ar Re Yaouank de Saint-Thégonnec, Ti an Oll de Plourin-Lès-Morlaix et la MJC de Morlaix).

L'année 2015 fut placée sous le signe du renouvellement et de la relance de l'Espace Trock'son en redynamisant l'espace de vie et en créant un sentiment d'appartenance. 115 adhérents, 758 séances soient 2 189h de répétitions de groupes ont été recensées. A noter que le nombre de musiciens allant croissant, l'équipement ne permet plus de répondre à l'ensemble des demandes. Un roulement est donc mis en place.

L'année 2016 sera rythmée par les 30 ans de Trock'son. A cette occasion, plusieurs animations seront proposées tout au long de l'année à destination du grand public sur le territoire. La MJC prévoit par exemple un concert événement « 30 ans » le samedi 4 juin dans la cour de la Manufacture des tabacs.

Une compilation, un concert sous chapiteau, des animations diverses seront proposés pour cet événement.

Sont attendus prioritairement les jeunes de 14 à 25 ans mais également les jeunes adultes, une cinquantaine de groupes de musique, 140 musiciens adhérents et plus de 1 000 personnes lors de manifestations telles que la Fête de la musique.

Autres actions projetées en 2016 : stages conception musicale par ordinateur, enregistrement et mixage, voix... participation à différents événements (Zic A San Seo,

fête de la musique, etc.), réflexion avec le Patio autour d'un contenu « musiques actuelles » partagé, accompagnement des associations et de partenaires dans l'organisation d'événements artistiques, etc.

Le budget prévisionnel 2016 de Trock'son s'élève à 56 788 € (hors valorisation).

La demande de subvention de la MJC pour Trock'son s'élève à 20 000 € (fonctionnement) + 4 000 € (aide exceptionnelle pour les animations spécifiques aux 30 ans).

Considérant que les crédits sont inscrits au budget Culture, fonction 30, nature 6574

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 1^{er} mars 2016,

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 2 mars 2016,

Considérant l'intérêt des actions menées par la MJC de Morlaix,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention à la MJC de Morlaix, pour l'année 2016, d'un montant de 39 500 € répartie comme suit :**
 - **20 000 € pour l'espace de musiques actuelles Trock'son (budget Culture (30) – imputation 6574)**
 - **19 500 € pour le développement de l'Information Jeunesse (budget Jeunesse (522) – imputation 6574),**
- **d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat 2016 avec la MJC de Morlaix.**

Françoise Raoult ajoute que la demande exceptionnelle de 4000 € n'est pas proposée au vote car Morlaix Communauté apporte déjà différentes aides et parce que, plus généralement, la commission culture souhaite retravailler cette question d'événements selon une politique commune applicable à différents événements de ce type (30 ans, 40 ans...).

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-074

Objet : Enseignement musical - Attributions de subventions de fonctionnement pour l'année 2016

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 42

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet)

Dans le domaine de la musique et de la danse, le Département du Finistère encourage tout

particulièrement le développement d'écoles de rayonnement intercommunal et la mise en réseau des établissements dans le cadre d'un projet culturel de territoire.

Pour Morlaix Communauté, c'est la mission qui est confiée au Patio, qui en tant qu'école référente, doit remplir à terme les objectifs suivants :

- développer l'enseignement musical sur le territoire de Morlaix Communauté, en assurant son rôle de coordination pédagogique et de mise en réseau des écoles du territoire ;
- encourager le Parcours Global d'Études (une pratique instrumentale individuelle, une pratique collective et une approche de la culture musicale) et développer les interventions en milieu scolaire (musicien intervenant en milieu scolaire – anciennement DUMISTE),
- garantir l'accessibilité aux enseignements artistiques de tous et partout : physique (quel que soit le handicap), géographique (maillage territorial et mobilité), économique et sociale (la question tarifaire : quotient familiaux),
- développer les partenariats avec les acteurs du territoire.

Dans ce cadre, un travail de co-construction de projet est en cours entre le Patio et les écoles associées, à savoir le Centre social Ti An Oll à Plourin-lès-Morlaix, Lez'Arts Joyeux à Taulé, l'Association Artistique de Carantec et Crescen'Do à Saint-Jean-du-Doigt/Plougasnou, le Patio s'inscrivant comme l'école de musique référente pour coordonner le pôle d'enseignement musical à l'échelle du territoire de Morlaix Communauté.

Le projet a bénéficié d'un DLA (dispositif local d'accompagnement). Il est également soutenu par Musiques et Danses en Finistère, dans l'appui technique. Il est inscrit au Contrat de territoire signé avec le Département.

Le projet d'établissement présenté par le Patio, et partagé avec les autres écoles de musique, fait apparaître 7 axes de développement (arts chorégraphiques, arts plastiques, musiques actuelles, musiques vocales, musiques traditionnelles et du monde, musiques classiques, éveil musical et éducation musicale). Un projet qui se veut partenarial : en lien avec les acteurs culturels du territoire (Trock'Son (MJC), le Roudour, le Théâtre, la Salamandre, l'Entresort, WART, Musée de Morlaix, Son Ar Mein, Pour le studio de la Manu, etc...) et les institutions (Éducation nationale, bibliothèques, Maison Penanault,...).

1. Le soutien de Morlaix Communauté au Patio comprendra :

- le maintien de l'aide au poste de DUMISTE (18 200 €) ;
 - une dotation de fonctionnement de 102 480 € pour l'enseignement musical et le soutien à la mise en réseau des écoles de musique ;
 - le financement de l'harmonisation des tarifs pour tous les élèves musiciens de Morlaix Communauté (43 100 €) ;
- soit un total de 163 780 € pour l'année 2016.**

2. Le soutien de Morlaix Communauté aux autres écoles de musique est de 3 000 € pour les écoles de musique du territoire conventionnant avec le Conseil Départemental et le Patio.

À cette somme forfaitaire s'ajoute un complément de 50 € par élève musicien, soit en fonction des effectifs communiqués par les écoles concernées :

- **pour Ti An Oll, Plourin-lès-Morlaix** : 65 élèves musiciens, soit : 3 000 € + (65 x 50 €) = 6 250 € ;
- **Pour Lez'Arts Joyeux, Taulé** : 27 élèves musiciens sont issus du territoire sur les 33 élèves, soit : 3 000 € + (27 x 50 €) = 4 350 € ;
- **pour l'Association Artistique de Carantec** : 67 élèves musiciens sont issus du territoire sur les 78 élèves, soit : 3000 € + (67 x 50 €) = 6 350 € ;
- **pour Crescen'do, Saint-Jean-du-Doigt – Plougasnou** : 71 élèves musiciens sont issus du territoire, soit : 3 000 € + (71 x 50 €) = 6 550 €.

soit un total de 23 500 € pour l'année 2016.

L'association Bagad Sonerien Bro Montroulez possède depuis de nombreuses années une école de musique, dans laquelle :

- une trentaine d'élèves à partir de huit ans apprend à jouer de divers instruments (bombarde, cornemuse, batterie, percussions, flûte irlandaise, grosse caisse, etc) : le bagadig. Il s'agit de la seule école de musique du territoire de Morlaix Communauté à initier à la pratique de ces instruments traditionnels ;

- une trentaine de musiciens confirmés du Bagad se forme en continu lors de stages (perfectionnement).

L'école de musique sollicite de Morlaix Communauté une subvention de 3 000 € pour l'année 2016.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 2 mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution pour l'année 2016, d'une subvention d'un montant de 163 780 € au Patio (budget principal Culture – fonction 30 – imputation 6574),**
- **d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2016, préalablement à la signature d'une convention pluri-annuelle et si possible multi-partenariale,**
- **d'approuver l'attribution des subventions pour l'année 2016 à l'école de Plourin-lès-Morlaix (6 250 €), à l'école de Taulé (4 350 €) à l'Association Artistique de Carantec (6 350 €) et à l'école de musique de Saint-Jean-du-Doigt (6 550 €), soit un montant total de 23 500 € (budget principal Culture – fonction 30 – imputation 6574),**
- **d'approuver l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association Bagad Sonerien Bro Montroulez (budget principal Culture – fonction 30 – imputation 6574).**

Françoise Raoult précise en préambule qu'il s'agit d'une simple reconduction de ce qui avait été voté les années passées, car : d'une part, le pôle d'enseignement musical est dans une démarche de restructuration partagée entre les différentes écoles de musique du territoire (Le Patio, Ti an Oll, Lez'Arts Joyeux à Taulé, l'Association Artistique de Carantec, Crescendo à Saint-Jean-du-Doigt et Plougasnou) ; d'autre part, dans le projet de territoire Trajectoire 2025, Morlaix Communauté affirme la volonté politique de soutenir l'enseignement musical en direction des enfants : il y aura donc d'autres discussions courant 2016 pour une éventualité de mise en place à la rentrée 2016-2017. Mme Raoult présente ensuite la délibération. Elle ajoute pour information que Morlaix, Saint-Martin-des-Champs, Carantec et le Conseil départemental financent le Patio, et pour les autres écoles : les collectivités et le Conseil départemental.

Jean-Guy Guégen apprécie que soit reconduit ce qui était fait ces dernières années : c'est la reconnaissance de toutes ces « écoles » de musique, qui comptent de petits conservatoires avec des années et des diplômes reconnus, et d'autres qui font de l'enseignement musical pour le plaisir et l'épanouissement personnel, dans un contexte familial, avec une qualité d'enseignement musical. Beaucoup de ces écoles se sont créées avec une divergence de vue entre l'enseignement normé (Le Patio) et un enseignement différent. Jean-Guy Guégen souhaite que cette diversité de terrain soit conservée.

Jean-Charles Pouliquen revient sur le cas du bagad Bro Montroulez : cette école bénéficie des 3 000 € comme les autres, mais pas des 50 € par élève dont bénéficient les autres écoles. C'est lié à une convention entre le Conseil Départemental et le Patio dont le bagad n'est pas signataire. Pour autant, cette association repose essentiellement sur l'activité de bénévoles qualifiés et reconnus. Ce bagad propose une approche de la musique bretonne que ne peuvent pas proposer les autres écoles. Puisqu'on affirme l'ambition d'un accès à la musique pour tous les enfants du territoire, Il pense que l'on pourrait peut-être profiter de l'évolution de la réflexion sur les modalités d'attribution pour aligner le soutien de Morlaix au bagad avec celui apporté aux autres écoles.

Françoise Raoult confirme que tout un travail de co-construction avec l'ensemble des écoles est en cours pour se mettre en conformité avec ce qui est écrit dans le projet de territoire, ce qui nécessitera une décision modificative.

Jean-Charles Pouliquen en est satisfait, mais veut évoquer, à propos de culture bretonne, un second point sur lequel il est moins satisfait : la culture et l'identité du territoire sont affirmés comme des vecteurs importants du projet de territoire, or il ne voit toujours pas de mention explicite d'une ambition pour la culture du bretonne dans le texte du projet.

C'est vrai, reconnaît Françoise Raoult, mais un travail est mené au sein de la commission sur le sujet. Mais comme il n'est pas abouti, en effet, il n'y figure pas.

Jean-Luc Fichet confirme la réalité de ce travail en cours, ce pourquoi la proposition faite est de reconduire en l'état, pour voir comment renforcer et rendre plus cohérente la prise de compétence progressive de la musique au sein de Morlaix Communauté.

Agnès Le Brun reformule un souhait déjà exprimé dans cette assemblée : que l'ensemble des

financements soit apparaissent dans la délibération, que l'on sache qui donne et combien. Ce serait beaucoup plus clair quant à la lecture du fonctionnement de l'association d'avoir un tableau récapitulatif.

Françoise Raoult rappelle les avoir cités oralement.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-075

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Son Ar Mein dans le cadre du Petit Festival

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédéc, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avaient quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet) **Morlaix** : Ismaël Dupont

L'association « Son Ar Mein », créée en 2008, est basée à la mairie de Guimaëc et présidée par Madame Marie-Annick Troadec. Elle compte 78 musiciens (1 équivalent temps plein, soit la rétribution des dizaines d'artistes qui font connaître la musique baroque et ancienne sur le territoire), 204 adhérents et 30 bénévoles.

L'association « Son Ar Mein » a pour objet de promouvoir sur le territoire tout au long de l'année des événements musicaux de grande qualité, notamment sur des lieux de patrimoine (Théâtre de Morlaix, Maison à Pondalez, chapelles, lavoirs, etc.) et/ou des sites de paysage naturel (bord de mer, etc.) mais aussi dans les écoles, les hôpitaux.

En 2015, ont été comptabilisés 60 manifestations (dont plus de 50 sur Morlaix Communauté), 78 artistes professionnels (134 CDD sur l'année) et 6 500 spectateurs de tout âge et de toutes origines sociales (en augmentation).

L'association a poursuivi son activité d'organisation de concerts, ses activités en milieu hospitalier et a développé très fortement les actions pédagogiques.

Pour faire suite à un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement), Son Ar Mein a confirmé la nécessité de mieux structurer son fonctionnement entre autre via l'embauche en CDI d'une première salariée.

En 2016, le rythme des spectacles et actions proposés par « Son Ar Mein » sera toujours aussi soutenu. L'édition 2016 du Petit festival sera placée sous le thème « Jeux », clin d'œil à une actualité sportive fournie (ex : « luth & lutte »), programmée toute l'année avec un temps fort du 5 au 12 juillet sur le territoire de Morlaix Communauté (au moins 12 communes). Environ 6 000 spectateurs attendus, tout public.

Ce festival permet un travail de fond et de proximité de sensibilisation culturelle des publics éloignés, pour lesquels la musique peut apporter un apaisement ou une solution (personnes âgées, hospitalisées, en difficulté sociale), ou simplement captifs (publics scolaires).

L'objectif de l'association est également de susciter l'intérêt pour la pratique musicale et favoriser la pratique musicale amateur.

Pour faire suite au DLA, l'association a fait le choix d'embaucher un salarié en contrat aidé type CAE au 1er février 2016 (poste de coordinateur/trice).

Tarif : la plupart des manifestations (stages, concerts) sont payantes mais les tarifs pratiqués sont volontairement modulés (de 0 à 15 €). Beaucoup de manifestations gratuites dans des lieux inhabituels (cet équilibre financier repose sur un engagement des artistes qui acceptent des conditions financières inférieures à la pratique habituelle). Réduction pour les adhérents. Gratuité pour les moins de 25 ans.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 103 770 € hors valorisation.

L'association « Son Ar Mein » sollicite de Morlaix Communauté une aide financière de 8 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 2 mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention de 8 000 € à l'association Son Ar Mein, au titre de sa programmation annuelle de musique baroque sur divers lieux du patrimoine du territoire, notamment l'organisation du « Petit festival » (budget principal - Culture - fonction 30 – imputation 6574),**
- **d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat 2016.**

Françoise Raoult ajoute que l'État, la Région et les communes ont également été sollicités. Les cotisations et les dons de particuliers contribuent au financement des activités.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Délibération D16-076

Objet : Attribution d'une subvention à l'ADESS pour l'année 2016

Rapporteur : Nathalie Bernard

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennecc, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avaient quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet) **Morlaix** : Ismaël Dupont

Créée en 2009, l'ADESS, (Association de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire) basée à la Tannerie à Plourin-lès-Morlaix, comptait 25 adhérents au 31 décembre 2015 représentant une diversité de secteurs d'activités, 2 salariées (une chargée de mission et une chargée de mission « Économie circulaire » depuis octobre 2015), une personne en service civique pour la monnaie locale (septembre 2015 à avril 2016). Elle accueille également de nombreux stagiaires.

La grande majorité des structures et entreprises adhérentes sont domiciliées sur le territoire de Morlaix Communauté (+ de 60 %), mais interviennent plus largement à l'échelle du Pays de Morlaix.

Les activités de l'ADESS se développent au sein de trois missions socles, ci-après :

Axe 1 : Développer l'emploi et l'entrepreneuriat en ESS

- primo-accueil : 16 porteurs de projets accueillis par l'ADESS en 2015 (20 en 2014, 10 en 2013),
- création du parcours local de l'accompagnement (PLA 29) via le collectif des accompagnateurs en ESS du Finistère (ADESS, URSCOP, CAE29, RESAM, etc),
- incubateur ESS retenu dans le cadre de l'AAP National, co-construction en cours,
- Maison de l'ESS : état des lieux et recensement des besoins réalisé en 2015.

Axe 2 : Conduire des projets collectifs tels que :

- soutien au développement de la monnaie locale (lancement prévu en 2016),
- PTCE Économie circulaire : Réponse à l'AAP national PTCE (projet non retenu), partenariat Morlaix Communauté/ADESS via le programme Zéro Gaspi Zéro Déchets, animation du groupe de travail sur le ré-emploi des matériaux de déconstruction
- ESS et Ruralités : Diagnostic communaux réalisés auprès de 4 communes du Pays de Morlaix, qui ont fait émerger des réflexions comme pour :
 - Saint-Jean-du-Doigt : réflexion, projet autour de la culture,
 - Le Cloître Saint-Thégonnec : réflexion sur un lieu intergénérationnel, voire peut-être économique (bar, accueil d'entreprises, etc) au sein de l'ancien restaurant Le Capsell.

Axe 3 : Développer la culture de l'ESS

- Mois de l'ESS, interventions à la demande, newsletter, etc

Perspectives pour l'année 2016 :

- consolider l'axe 1 « Développer l'emploi et entrepreneuriat en ESS » via la mise en place de l'incubateur ESS sur le territoire, la promotion et l'animation du parcours local d'accompagnement en ESS sur le Finistère,
- poursuivre l'animation territoriale et les mise en œuvre d'actions autour de l'économie circulaire notamment dans le cadre du programme Zéro Gaspi Zéro Déchets (définition d'un plan d'action à 3 ans)
- bilan et évaluation de la convention de partenariat Région Bretagne & ADESS du Pays de Morlaix, puis nouveau travail de conventionnement avec la Région Bretagne vis-à-vis du référentiel (V2) des pôles ESS en Bretagne (en cours de validation).

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'ESS, la Région Bretagne soutient l'ADESS du Pays de Morlaix, à hauteur de 35 000 € par an, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'attribution (2014-2015), qui a fait l'objet d'un avenant de prolongation pour l'année 2016.

Le budget prévisionnel 2016 s'élève à 87 750 € (- 10 % par rapport au budget 2015).

L'ADESS du Pays de Morlaix sollicite auprès de Morlaix Communauté une subvention de 15 000 € pour l'année 2016 (15 000 € attribué en 2014 et 2015).

Vu le Schéma de Développement économique du 20 septembre 2010, orientation fondamentale « Accompagner l'économie sociale et solidaire »,

Vu la convention de partenariat avec l'ADESS du Pays de Morlaix, « soutien au fonctionnement 2015-2016 » du 28 mai 2015,

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 24 février 2016,

Considérant que crédits sont inscrits au budget principal 2016 - section de fonctionnement - fonction 90, nature 6574.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement, d'un montant de 15 000 €, à l'ADESS du Pays de Morlaix pour l'année 2016.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-077

Objet : Attribution d'une subvention à la CCI dans le cadre des travaux de rehaussement de la cale du château du Taureau

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avaient quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet) **Morlaix** : Ismaël Dupont

Contexte :

Le château du Taureau, monument historique, est ouvert au public depuis le mois de juin 2006. Propriété de l'État, il est géré par la CCI de Morlaix sous forme de délégation de service public. Véritable emblème de la baie de Morlaix, il bénéficie d'une forte attractivité touristique et accueille six mois par an (avril à septembre), près de 20 000 visiteurs.

Les coefficients de marées, ainsi que les conditions d'embarquement et de débarquement limitent l'accès à ce fort en eaux profondes. Tenant compte de l'ensemble de ces contraintes, un planning de visites est défini en début d'année. Il est établi de manière à répondre au mieux aux attentes des clients et aux problématiques évoquées.

Pour répondre à la demande, plusieurs possibilités de visites ont été développées :

- visite classique : les visiteurs embarquent aux ports de Carantec et de Plougasnou et effectuent la traversée avec les bateaux affrétés par la CCI ;
- visite du château avec la découverte de la Baie de Morlaix : visites organisées par les compagnies de l'Île de Batz ;
- accueil des plaisanciers qui se rendent au château grâce à leurs propres embarcations.

Aussi, tout au long de la saison, de multiples animations sont organisées sur le fort afin de faire venir et revenir la clientèle touristique et locale. De nombreuses émissions de télévision ont été accueillies en 2014 pour la réalisation de reportages divers (Tébéo, France 2 (Des Racines et des Ailes et reportage pour le journal télévisé), France 3 (Thalassa), Arte (documentaire culinaire l'Hédoniste avec Gérard Depardieu).

Malgré ces multiples actions de communication et de développement, ainsi qu'une gestion du personnel optimale, le château du Taureau reste un équipement structurellement déficitaire. À titre d'exemple, en 2014, malgré un chiffre d'affaires en évolution, celui-ci ne compense qu'à hauteur de 82 % l'affrètement du bateau et les charges de personnels.

Pour mémoire, la communauté d'agglomération a versé une participation à hauteur de 30 000 € par an au déficit d'exploitation sur la période 2009 à 2015.

Projet envisagé : travaux sur la cale du château du Taureau :

Afin de réduire ce déficit dans les années à venir et pouvoir ainsi maintenir l'ouverture au public,

un comité de pilotage, composé de l'ensemble des financeurs et partenaires s'est réuni le 14 novembre 2014. Ce comité de pilotage, a constaté, dans un premier temps, que la cale du château du Taureau n'était pas adaptée à une gestion optimale des traversées. En effet, elle ne permet d'accoster qu'entre 3 et 7 mètres d'eau. En dessous, la cale est à sec et au-dessus, elle est submergée.

Les ports de départ permettent d'accoster à 4,5 mètres pour Carantec et 2,5 mètres pour Plougasnou.

À titre d'exemple, le 7 août 2015 avec un coefficient de marée à 65, seulement deux créneaux de visites ont pu être proposés aux visiteurs. Ainsi, sur les mois d'été (haute saison), les coefficients de marée ne permettent pas dans l'état actuel des infrastructures, de répondre à toute la demande.

Un sur-élévation de 1,5 mètre de la cale ferait disparaître les contraintes majeures. Il serait alors possible de proposer des créneaux plus adaptés aux attentes des visiteurs et d'augmenter considérablement le nombre de traversées et de visites au château du Taureau. En effet, en prenant en référence le planning 2015, 255 rotations supplémentaires pourraient être réalisées, soit plus du double de ce qui est possible actuellement.

Sur une période de forte affluence, notamment sur les mois de juillet et août, 93 départs supplémentaires pourraient être envisagés (sur la base des taux de remplissages actuels des bateaux), soit une augmentation du nombre de visiteurs égale à 7 981 personnes, représentant un chiffre d'affaires supplémentaire estimé à 74 175 € sur ces deux mois. Au vu des déficits d'exploitation actuels, le retour sur investissement serait obtenu sur deux à trois exercices.

Une visite sur site a été organisée en septembre 2015 avec des représentants des Monuments Historiques et de la DRAC.

Le Conseil de Communauté du 16 novembre 2015 a approuvé le versement à la CCI de Morlaix d'une participation financière à hauteur de 50 % du coût des études préalables d'un montant de 6 810 € HT, soit une aide de 3 405 €.

Le coût estimatif des travaux de rehaussement de la cale s'élève à 208 405 € HT.

La réalisation de l'opération est prévue entre octobre 2016 et mai 2017.

Plan de financement prévisionnel

Besoins	€ HT	Ressources	€ HT	%
Étude préalable-réalisation de la première esquisse	3 200	Conseil départemental	53 804	25
Étude préalable-modification de la première esquisse	1 690	Conseil régional	53 804	25
Étude préalable-chiffrage	1 920	CCI de Morlaix	43 043	20
Travaux de rehaussement de la cale	186 793	Morlaix Communauté	49 499	23
Maîtrise d'œuvre (11,57 %)	21 612	CC Pays Léonard	15 065	7
		Contrat de Pays		
TOTAL	215 215		215 215	100

Vu l'avis favorable de la commission Développement Économique du 24 février 2016.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget Principal – section d'Investissement – fonction 95, nature 204172 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le versement à la CCI de Morlaix d'une participation financière à hauteur de 46 000 € (subvention de 23 % déduction faite de la subvention attribuée pour les études préalables) soit environ 22 % du coût des travaux de rehaussement de la cale d'accès au château du Taureau,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention de financement correspondante,**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Délibération D16-078

Objet : UBO – Régularisation de la participation financièrement

Rapporteur : Agnès Le Brun

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avaient quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet) **Morlaix** : Ismaël Dupont

Le 29 juillet 2004, Morlaix Communauté et l'UBO ont signé une convention de partenariat intégrant une participation de la collectivité au fonctionnement de l'IUT suite à l'installation du département GACO sur le site de la Manufacture.

La participation de Morlaix communauté permet à l'IUT de faire face aux dépenses de logistiques (électricité, chauffage, eau, maintenance, gardiennage, nettoyage) à hauteur de 23 000 € par an (11 500 € par semestre). Cet engagement résulte du choix de favoriser l'installation d'une formation universitaire sur notre territoire.

Morlaix Communauté n'ayant pas délibéré en 2013 sur la subvention annuelle à l'UBO, les participations du 1^{er} semestre 2012 et du deuxième semestre 2012 n'ont pas été réglées, soit 23 000 € au total. Partant de ce constat, par courrier du 24 juin 2015, l'UBO a adressé une demande de régularisation de la situation.

Vu l'avis favorable de la Commission Enseignement supérieur du 26 novembre 2015 ;

Considérant que crédits sont inscrits au budget Principal 2016 – section de fonctionnement – fonction 23, nature 65738 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la régularisation de la situation par le versement une participation exceptionnelle de 23 000 €, en complément de la participation annuelle pour 2015,**
- **d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, et notamment à la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférant.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Délibération D16-079

Objet : Délégation du droit de préemption urbain sur la commune de Plouigneau

Rapporteur : Marc Madec

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 41
Nombre de membres représentés : 1
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avaient quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet) **Morlaix** : Ismaël Dupont

La prise de compétence « PLU – documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »...

Suite à l'arrêté préfectoral n° 2015 335 -0001 modifiant les statuts de Morlaix Communauté, la communauté d'agglomération est compétente en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale depuis le 1^{er} décembre 2015,

...emporte la compétence en matière de droit de préemption urbain

L'article L. 211-2 du code de l'urbanisme dispose que « la compétence d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre[...]en matière de plan local d'urbanisme, emporte leur compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain »

Au 1^{er} décembre 2015, la Communauté est donc compétente de plein droit en matière de droit de préemption urbain (DPU). Cela signifie que la Communauté devient titulaire du DPU en lieu et place des communes, et qu'elle est habilitée à adopter valablement tous les actes qu'appelle la mise en œuvre de cette prérogative.

Délégation du droit de préemption urbain aux communes membres

Étant donné l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme indiquant que « le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'État, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire. »,

Il est proposé que Morlaix Communauté établisse une délégation au profit de ses communes membres.

En outre, l'article R. 213-1 du code de l'urbanisme précise que « la délégation du droit de préemption prévue par l'article L. 213-3 résulte d'une délibération de l'organe délibérant du titulaire du droit de préemption. Cette délibération précise, le cas échéant, les conditions auxquelles la délégation est subordonnée. Cette délégation peut être retirée par une délibération prise dans les mêmes formes. »

Cette délégation a pour objet et pour effet de permettre aux communes de prendre des décisions qui relèvent normalement du conseil de Communauté. Il s'agit d'une délégation de pouvoir, la décision prise en vertu de cette délégation devant être considérée comme prise par le délégataire.

Il en résulte que la communauté est dessaisie des compétences transférées et que, dès lors,

cette dernière ne peut, sous peine d'incompétence, se substituer aux délégataires que sont les communes, tant que la délibération est en vigueur. Ainsi, seul le délégataire peut édicter la décision de préemption. Par voie de conséquence, les biens acquis par le délégataire entrent dans son patrimoine.

Les limites de la délégation

Toutefois, il convient de préciser qu'en cas de délégation à la commune, l'exercice du droit de préemption urbain ne peut se faire que pour des opérations relevant des compétences statutaires communales.

La délégation du droit de préemption urbain à la commune de Plouigneau du 21 décembre 2015

Le Conseil de Communauté lors de sa séance du 21 décembre 2015 a délégué son droit de préemption urbain à la commune de Plouigneau au sein des zones U du plan d'occupation des sols en vigueur, à l'occasion des aliénations à titre gratuit ou à titre onéreux soumises au droit de préemption urbain, dans le cadre de la mise en œuvre des compétences communales.

Il a pu être constaté que cette délégation est erronée et ne correspond pas aux secteurs visés par la délibération communale de création des zones de droit de préemption urbain du 29 janvier 2008. C'est pourquoi, il est proposé cette nouvelle délibération corrective indiquant les secteurs, en adéquation avec le Plan d'Occupation du Sol, soumis au droit de préemption urbain sous le contrôle de la commune.

Délégation à la commune de Plouigneau

Au regard des éléments précédemment cités, il est proposé l'annulation de la délibération D15-242 du 21 décembre 2015, relative à la délégation du droit de préemption urbain à la commune de Plouigneau, et la délégation partielle de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de la commune de Plouigneau, au sein des zones UH (zones urbaines) et Na (zones à urbaniser) du plan d'occupation des sols en vigueur, à l'occasion des aliénations à titre gratuit ou à titre onéreux soumises au droit de préemption urbain, dans le cadre de la mise en œuvre des compétences communales.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5215-20-1,

Vu le Code de l'urbanisme, et, notamment, concernant le droit de préemption urbain, les articles L 213-3 et R 213-1,

Vu la délibération D15-136 du 6 juillet 2015 portant transfert de la compétence PLU – document en tenant lieu et carte communale à Morlaix Communauté,

Vu les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres, portant validation dudit transfert de compétence,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335 -0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté,

Vu la délibération communale d'approbation du plan d'occupation des sols

Vu la délibération communale d'instauration du droit de préemption urbain du 29 janvier 2008.

Vu la délibération D15-242, par laquelle le Conseil de Communauté a délégué le droit de préemption urbain à la commune de Plouigneau du 21 décembre 2015.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 8 mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'annuler la délibération D15-242 du 21 décembre 2015 « Délégation de droit de préemption urbain à la commune de Plouigneau »,**
- **de déléguer son droit de préemption urbain à la commune de Plouigneau au sein des zones UH (zones urbaines) et Na (zones à urbaniser) du plan d'occupation des sols en vigueur, à l'occasion des aliénations à titre gratuit ou à titre onéreux soumises au droit de préemption urbain, dans le cadre de la mise en œuvre des compétences communales.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-080

Objet : Modalités de mise à disposition au public dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la commune de Plouezoc'h

Rapporteur : Marc Madec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avaient quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet) **Morlaix** : Ismaël Dupont

Par arrêté A16-073 du 17 mars 2016, a été prescrite, en application de l'article L.153-45 du Code de l'urbanisme, la modification simplifiée du PLU de Plouezoc'h tel qu'il a été approuvé le 17 juillet 2013, afin de faire évoluer les articles 6, 7 et 8 du règlement de la zone 1AUc dans le cadre d'un projet d'aménagement intégrant des objectifs de gestion économe du foncier, de performance énergétique et de qualité de vie.

L'article L 153-47 du Code de l'urbanisme prévoit une mise à disposition des pièces constitutives du dossier de modification simplifiée, à savoir : le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du Code de l'urbanisme.

Modalités de mise à disposition du public :

Le projet de modification simplifiée, l'exposé des motifs et le cas échéant, les avis des personnes publiques associées, seront mis à disposition du public pendant un mois selon les modalités suivantes :

- un registre d'observations, accompagné du projet de modification simplifiée, de l'exposé de ses motifs et des avis des personnes publiques associées, sera mis à disposition en mairie de Plouezoc'h durant au moins un mois aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie,
- un avis informant de la procédure et de la période de mise à disposition sera insérée dans la presse locale (deux journaux) au moins huit jours avant le premier jour de mise à disposition,
- le dossier sera mis à disposition aux mêmes dates sur le site internet de la commune et sur celui de Morlaix Communauté.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5215-20-1,

Vu le Code de l'urbanisme, et, notamment ses articles L 153-45 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335 -0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté,

Vu la délibération d'approbation du PLU de Plouezoc'h du 17 juillet 2013,

Vu l'arrêté A16-073 du 17 mars 2016, prescrivant la modification simplifiée du PLU de Plouezoc'h,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 8 mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté de définir la mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Plouezoc'h selon les modalités suivantes :

- un registre d'observations, accompagné du projet de modification simplifiée, de l'exposé de ses motifs et des avis des personnes publiques associées, sera mis à

disposition en mairie de Plouezoc'h durant au moins un mois aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie,
- un avis informant de la procédure et de la période de mise à disposition sera inséré dans la presse locale (deux journaux) au moins huit jours avant le premier jour de mise à disposition,
- le dossier sera mis à disposition aux mêmes dates sur le site internet de la commune et sur celui de Morlaix Communauté.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-081

Objet : Modalités de mise à disposition au public dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la commune de Henvic

Rapporteur : Marc Madec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avaient quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet) **Morlaix** : Ismaël Dupont

Par arrêté A16-072 du 17 mars 2016, a été prescrite, en application de l'article L.153-45 du Code de l'urbanisme, la modification simplifiée du PLU de Henvic tel qu'il a été approuvé le 28 janvier 2005, afin de classer la parcelle BO898 en zone 1AU_i et de réparer l'erreur matérielle manifeste la classant en zone agricole.

L'article L 153-47 du Code de l'urbanisme prévoit une mise à disposition des pièces constitutives du dossier de modification simplifiée, à savoir : le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du Code de l'urbanisme.

Modalités de mise à disposition du public :

Le projet de modification simplifiée, l'exposé des motifs et le cas échéant, les avis des personnes publiques associées, seront mis à disposition du public pendant un mois selon les modalités suivantes :

- un registre d'observations, accompagné du projet de modification simplifiée, de l'exposé de ses motifs et des avis des personnes publiques associées, sera mis à disposition en mairie de Henvic durant au moins un mois aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie,
- un avis informant de la procédure et de la période de mise à disposition sera insérée dans la presse locale (deux journaux) au moins huit jours avant le premier jour de mise à disposition,
- le dossier sera mis à disposition aux mêmes dates sur le site internet de Morlaix

Communauté.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5215-20-1,
Vu le Code de l'urbanisme, et, notamment ses articles L 153-45 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335 -0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts
de Morlaix Communauté,
Vu la délibération d'approbation du PLU de Henvic du 28 janvier 2005,
Vu l'arrêté A16-072 du 17 mars 2016, prescrivant la modification simplifiée du PLU de Henvic,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 8 mars 2016,*

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **de définir la mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Henvic selon les modalités suivantes :**
 - **un registre d'observations, accompagné du projet de modification simplifiée, de l'exposé de ses motifs et des avis des personnes publiques associées, sera mis à disposition en mairie de Henvic durant au moins un mois aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie,**
 - **un avis informant de la procédure et de la période de mise à disposition sera inséré dans la presse locale (deux journaux) au moins huit jours avant le premier jour de mise à disposition,**
 - **le dossier sera mis à disposition aux mêmes dates sur le site internet de Morlaix Communauté.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-042

Objet : Révision allégée du PLU de Morlaix

Rapporteur : Marc Madec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avaient quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet) **Morlaix** : Ismaël Dupont

Par délibération D15-225 du 21 décembre 2015, Morlaix Communauté a approuvé l'achèvement de la révision allégée du PLU de Morlaix relative au secteur 1AUi et Ue de Kergariou, préalable à l'aménagement d'un parc d'activités économiques.

L'objectif de la révision allégée est de permettre la réalisation du projet, tout en favorisant un aménagement optimisé et qualitatif du parc d'activités, en dérogeant aux dispositions de l'article 52 de la loi n°95-101 du février 1995 relative au renforcement de la protection de

l'environnement, dite loi Barnier, codifié à l'article L. 111-6 du Code de l'Urbanisme.

Les dispositions de cet article visent à promouvoir un urbanisme de qualité en entrée de ville. Elles imposent un recul inconstructible de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des routes express, sauf à ce que le PLU fixe des règles compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

L'évolution du PLU ainsi envisagée, consistant à réduire une protection sans qu'il soit porté atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, relève d'une procédure de révision allégée, en application des articles L. 153-34 et s. du Code de l'urbanisme.

La délibération de prescription prise par le conseil municipal de Morlaix le 5 novembre 2015 et reprise dans la délibération de Morlaix Communauté du 21 décembre 2015, a défini les modalités de concertation préalable comme suit :

« la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sera mise en œuvre pendant toute la durée de l'élaboration du projet de révision allégée du PLU selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation comprenant un contenu mis à jour en fonction de l'avancée des études, et un cahier pour permettre d'y consigner ses propositions et observations, seront mis à disposition du public en mairie (au Pôle Urbanisme) et au siège de Morlaix Communauté ;*
- des informations seront insérées sur le site internet de Morlaix Communauté en fonction de l'avancement des études. »*

Sur la base d'un dossier justifiant la demande de dérogation au recul « Loi Barnier », le bureau d'études EOL a été missionné pour adapter l'ensemble des pièces du document d'urbanisme.

Considérant que l'ensemble des riverains a pu être rencontré lors de sorties sur site entre janvier et mars 2016, que conformément à la délibération fixant les modalités de la concertation, deux dossiers de concertation ont été déposés en mairie de Morlaix et au siège de Morlaix Communauté le 9 mars 2016, et qu'une actualité détaillée a été mise à disposition sur le site internet de la communauté à la même date. Considérant également qu'aucun de ces supports n'a fait l'objet de remarque, il convient de considérer comme favorable le bilan de la concertation menée jusqu'ici.

Ce travail étant réalisé, il appartient à Morlaix Communauté d'arrêter le projet de révision allégée du PLU afin de le soumettre à l'examen conjoint des personnes publiques associées, puis à enquête publique. Cette dernière étape permettra une nouvelle fois au public de s'exprimer sur le projet de révision « allégée ».

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.103-2, L.103-3, L.153-34 et R.153-12,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Morlaix du 5 novembre 2015 prescrivant la révision allégée du PLU et fixant les modalités de concertation,

Vu la délibération du 17 décembre 2015 par laquelle le conseil municipal de la commune de Morlaix a donné son accord à Morlaix Communauté pour l'achèvement de la procédure de révision allégée,

Vu la délibération D15-225 du 21 décembre 2015, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé l'achèvement de la révision allégée par Morlaix Communauté,

Considérant l'absence de remarques lors de la concertation préalable,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **de considérer comme favorable le bilan de la concertation**
- **d'arrêter le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération**
- **de soumettre pour avis le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme aux personnes publiques associées, lors d'un examen conjoint, conformément à l'article L.153-34 et R.153-12 du Code de l'urbanisme,**
- **d'autoriser le Président à poursuivre la mise en œuvre des formalités nécessaires à cette procédure de révision allégée et notamment les démarches liées à l'enquête publique.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-083

Objet : Convention de partenariat avec la commune de Plougasnou pour l'exploitation du port de Primel – Le Diben

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie-Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avaient quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet) **Morlaix** : Ismaël Dupont

Morlaix Communauté est autorité compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion du port d'intérêt communautaire de Primel – Le Diben, en la commune de Plougasnou, depuis le 1^{er} janvier 2008. Elle en assure la gestion en régie depuis le 1^{er} janvier 2012.

Cette compétence, qui entraîne l'exercice des pouvoirs de police portuaire, est strictement limitée au périmètre portuaire, défini par arrêté du Président du Conseil général du Finistère du 4 septembre 1998, et à la mise en œuvre de la compétence exprimée précédemment.

La commune exerce ses compétences propres sur cet espace, et notamment les différents pouvoirs de police dévolus au maire.

Afin de sécuriser l'exercice des compétences respectives, il apparaît nécessaire de préciser leurs modalités d'application.

Par ailleurs, il convient de clarifier les conditions d'exploitation et d'entretien de certaines infrastructures et services, ne relevant pas de la compétence portuaire et ayant été développés par la commune au sein du périmètre portuaire.

Cette convention vise donc à :

- préciser la répartition des compétences et responsabilités sur le périmètre portuaire du port de Primel – Le Diben, et sécuriser leur exercice,
- définir les domaines et modalités de soutien respectifs pouvant être développés sur le port de Primel – le Diben, afin d'améliorer le service public rendu aux usagers et citoyens.

La mise en œuvre de ce partenariat permettra d'apporter un cadre institutionnel clair et des services améliorés aux usagers et citoyens, dans le respect des compétences de chacun.

Vu les avis du Conseil d'Exploitation et du Conseil Portuaire du port de Primel – le Diben du 16 mars 2016,

Vu l'avis de la Commission Aménagement de l'espace du 8 mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la commune de Plougasnou pour l'exploitation du port de Primel – Le Diben.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-084

Objet : Mise à jour du plan de réception et de traitement des déchets du port de Primel – Le Diben

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avaient quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet) **Morlaix** : Ismaël Dupont

Chaque port a l'obligation d'établir un plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires.

Ce plan doit comporter :

- une évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaire, compte tenu des besoins des navires qui font habituellement escale dans le port ;
- une description du type et de la capacité des installations de réception portuaire ;
- une description détaillée des procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation des navires et des résidus de cargaison ;
- une description du système de tarification ;
- les procédures à suivre pour signaler les insuffisances constatées dans les installations de réception portuaire ;
- les procédures de consultation permanente entre les utilisateurs du port, les contractants du secteur des déchets, les exploitants de terminaux et les autres parties intéressées ;
- le type et les quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités.

Les usagers des installations sont tenus informés des données suivantes :

- emplacement des installations de réception portuaire ;
- liste des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison habituellement pris en charge ;
- liste des points de contact des opérateurs et des services proposés ;
- voies de recours.

Le changement de prestataires ainsi que la mise en place d'un service de récupération des eaux souillées nécessite de mettre à jour le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Primel – Le Diben.

Ce plan de réception et de traitement des déchets a été communiqué.

Vu les avis du Conseil d'Exploitation et du Conseil Portuaire du port de Primel – le Diben du 16 mars 2016,

Vu l'avis de la Commission Aménagement de l'espace du 8 mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la mise à jour du plan de réception et de traitement des déchets du port de Primel – Le Diben.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-085

Objet : Plan de sécurité du port de Primel – Le Diben

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avaient quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet) **Morlaix** : Ismaël Dupont

Le plan de sécurité du port de Primel - Le Diben est un document de référence, précisant par le détail les mesures de sécurité à prendre dans chaque cas de risque ou de lutte contre les sinistres.

Ce plan, non obligatoire, permettra d'apporter une information aux usagers sur les actions à mener en cas de sinistre. Il permet également de porter à connaissance du directeur des opérations de secours les ressources dont dispose le port, ainsi que les sensibilités particulières du site.

Le plan est mis à la disposition des usagers qui sont invités à en prendre connaissance à la capitainerie. Les usagers sont prévenus de l'existence de ce plan par affichage.

Les navires accueillis au port de Primel - Le Diben ne transportant pas des matières dangereuses, il n'existe pas de zones d'accès restreints nécessitant un plan de sûreté.

Ce plan de sécurité a été communiqué.

Vu les avis du Conseil d'Exploitation et du Conseil Portuaire du port de Primel – le Diben du 16 mars 2016,

Vu l'avis de la Commission Aménagement de l'espace du 8 mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le plan de sécurité du port de Primel – Le Diben

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-086

Objet : Mise à jour du règlement particulier de police et d'exploitation du port de Primel - Le Diben

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet) **Morlaix** : Ismaël Dupont

Le règlement particulier de police et d'exploitation du port de Primel – le Diben comporte l'ensemble des règles relatives à la compétence de gestion portuaire, applicables sur l'espace portuaire.

Il précise l'application des dispositions de police prévues au code des transports, et définit les modalités d'exploitation du port.

Il est nécessaire de mettre à jour la version actuelle, en date de mars 2013, afin :

- de préciser certains termes et définitions, et rappeler la réglementation nationale,
- de mieux organiser l'information relative aux différents usagers et espaces,
- de préciser certaines procédures et responsabilités,
- d'y intégrer certains services n'y étant pas mentionnés.

Les tableaux ci-après présentent les modifications proposées.

Le projet de règlement particulier de police et d'exploitation du port de Primel -Le Diben a été communiqué.

Vu les avis du Conseil d'Exploitation et du Conseil Portuaire du port de Primel – le Diben du 16 mars 2016,

Vu l'avis de la Commission Aménagement de l'espace du 8 mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la mise à jour du règlement particulier de police et d'exploitation du port de Primel – Le Diben.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Tableau de synthèse des modifications apportées au règlement		
Article	Modification apportée	Objectif
Tous	Les termes « maître de port », « bureau du port » et « bateau » ont été remplacés respectivement par « surveillant de port », « capitainerie » et « navire ».	Termes appropriés selon les codes applicables à un port maritime

N° 1	Précision des définitions	Distinguer usagers et public
Chapitre 1 – Règles applicables sur le plan d'eau		
N° 3	Regroupement d'articles (ex n°3, 5, 10, 11)	Concentrer l'information sur les règles générales d'accès au port
N° 6	Nouvel article concernant les occupations de postes à quai	Affirmer la règle de non-privatisation des emplacements
N° 7.2	Nouvel article définissant le quai des viviers	Préciser les règles d'amarrage du quai des viviers et ses particularités
N° 7.3	Précision sur l'amarrage aux cales	Prioriser l'usage des cales entre usagers
N° 8	Regroupement d'articles (ex n°4, 7, 9)	Concentrer l'information sur les corps-morts visiteurs
N° 8.4	Précision sur la durée de l'escale	Clarification de l'accueil temporaire de navires
N° 9	Regroupement d'articles (ex art.4.2, partie de l'art.13, ex art.14)	Concentrer l'information sur les corps-morts annuels
N° 9.4	Création d'un formulaire type de demande de mouvement interne	Normaliser toutes les demandes des usagers locataires
N° 9.5	Nouvel article concernant les mouvements de navire	Sécuriser les navires hivernant aux mouillages
N° 9.6	Nouvel article instituant une procédure en cas de changement de navire	Permettre à la capitainerie de vérifier la compatibilité du nouveau navire avec le corps-mort
N° 9.7	Nouvel article concernant le devenir d'un corps-mort suite à la vente du navire	Affirmer l'inaliénabilité et imprescriptibilité du domaine public maritime
N° 9.9	Compléments aux règles de tarification en cas de résiliation du contrat ou de changement de navire en cours d'année.	Maîtriser la planification des attributions de corps-morts annuels et le recouvrement des recettes
N° 11	Nouvel article concernant les manœuvres de remorquage	Clarifier la responsabilité du propriétaire de navire
Chapitre 2 – Règles visant à la conservation des ouvrages, installations et équipements portuaires et à leur exploitation		
N° 15	Précision sur le risque d'incendie	Affirmer le rôle de l'autorité portuaire en matière de sécurité
N° 18	Précision sur le tri sélectif des déchets portuaires	Cohérence avec le plan de réception & traitement des déchets
N° 19	Précision sur les travaux autorisés dans le port	Prévention des risques pour les usagers et le site
N° 21	Nouvel article concernant l'occupation des terre-pleins portuaires	Affirmer l'inaliénabilité et imprescriptibilité du domaine public maritime
N° 22	Précision sur l'accès terrestre aux cales	Sécuriser et prioriser les divers usages des cales
N° 23	Précision sur l'identification des annexes de navires	Faciliter la recherche de propriété en cas de dommage ou abandon de ces embarcations
N°24	Précisions sur les sanitaires	Distingue les sanitaires usagers et publics, et les responsabilités de Morlaix Communauté et de la Commune dans leur entretien.
N° 25	Précision sur l'usage de la grue portuaire	Garantir l'entretien du matériel
N° 26	Nouvel article concernant la prise d'eau de mer	Clarifier la responsabilité du fournisseur et de l'utilisateur
Chapitre 3 – Règles applicables à la circulation et au stationnement des véhicules et des piétons		
N° 27.1	Précision sur le stationnement de véhicules sur le quai A. Déan	Clarifier le zonage du parking
N°27.2	Précision sur le stationnement de véhicules sur le terre-plein de la Méloine	Préciser les règles applicables et les stationnements réservés aux campings-cars et aux usagers du port.
N° 28	Précision sur la circulation des piétons	Sécuriser la déambulation du public
Chapitre 4 – Règles particulières applicables aux professionnels de la mer		
N° 29	Nouvel article concernant le transports de passagers	Préciser et confirmer l'activité commerce du port
N° 30	Nouvel article concernant les professionnels de la pêche du port	Préciser et confirmer l'activité pêche du port
N° 31	Nouvel article concernant les professionnels de la pêche externes	Préciser l'accès portuaire aux navires de pêches non basés au port

N° 32	Nouvel article concernant l'installation de viviers flottants	Préciser l'occupation du plan d'eau et mise en cohérence avec les tarifs portuaires affichés
Chapitre 5 – Règles particulières diverses		
N° 34	Précision sur l'autorisation de baignade	Mise en exergue des diverses polices applicables sur la zone portuaire
N° 35	Précision sur l'usage de la zone portuaire à des fins festives	Contractualiser les demandes afin d'optimiser l'accord des autorisations souhaitées
Annexes		
AXE 2	Complément au schéma d'amarrage de navire	Sécuriser les aires d'évitage des navires
AXE 3	Création de plans détaillés de terre-pleins	Valoriser les infrastructures et services du port

Délibération D16-087

Objet : Candidature à l'animation Natura 2000 Rivière Le Douron

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel :** Valérie Le Denn **Garlan :** Joseph Irrien **Guerlesquin :** Gildas Juiff **Guimaëc :** Georges Lostanlen **Henvic :** Christophe Micheau **Lanmeur :** Jean-Luc Fichet **Lannéanou :** Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec :** Véronique Pereira **Le Ponthou :** Pierre-Yves Minec **Locquéholé :** Guy Pouliquen, **Morlaix :** Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, **Pleyber-Christ :** Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan :** François Giroto **Plouezoc'h :** Yves Moisan **Plougasnou :** Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven :** Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau :** Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez :** Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix :** Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt :** Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs :** François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner :** Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève :** Yvon Hervé **Taulé :** Annie Hamon, Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand :** Christian Le Manach par Annie Loneux

Avait donné pouvoir : **Locquirec :** Gwénéolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix :** Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau :** Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner :** Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec :** Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet) **Morlaix :** Ismaël Dupont

Morlaix communauté est structure opératrice du site Natura 2000 « Rivière le Douron » FR 5300004 depuis octobre 2010. Le Docob (document d'objectifs) a été validé en comité de pilotage le 18 avril 2013, date à laquelle le site est entré en phase dite d'animation pour une durée de trois ans conformément au Code de l'environnement.

En phase d'animation, différentes missions sont réalisées :

- **concertation et gouvernance sur le site :** mise en place de groupes de travail, de comités de pilotage, de réunions, d'échanges avec les services de l'État, collectivités, associations et représentants socio-professionnels.
- **gestion des habitats et des espèces :** mise en place de chantiers de restauration et d'entretien des milieux, animations des outils Natura 2000 et notamment des contrats Natura 2000, animation du plan agro-environnemental et climatique sur l'aspect biodiversité, accompagnement de projets étudiants Gestion et Protection de la Nature au lycée de Suscinio.
- **informations, communications et sensibilisation :** réalisation d'un sentier d'interprétation, d'une vidéo, de nombreuses interventions auprès du grand public et des établissements scolaires, animation d'un site internet.
- **gestion administrative et financière :** recherche de financements, montage administratifs

des demandes de subventions État-Europe.

- **assistance, expertise et conseils techniques** : appuis techniques aux porteurs de projets pour la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000, accompagnement technique des communes.

- **connaissances, suivis et terrains** : suivis naturalistes, évaluation des travaux, bilan sur l'état de conservation.

- **veille à la cohérence des politiques publiques** : accompagnement, suivi et participation aux différents programmes sur le territoire (SCot, Plui, SAGE, SRCE, Breizh bocage...).

La reconduction pour une période de trois ans du rôle d'opérateur sera soumise à la validation du comité de pilotage (Natura 2000 rivière du Douron), fin avril 2016.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 8 mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'autoriser le dépôt de la candidature de Morlaix Communauté pour l'animation, auprès du comité de pilotage,**
- **d'approuver la poursuite pour les trois années 2016, 2017 et 2018, de sa fonction de structure opératrice du site Natura 2000 Rivière le Douron.**
- **d'approuver que Morlaix Communauté soit représentée par Yvon Le Cousse, au comité de pilotage.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-088

Objet : Attribution de subventions aux associations Au Fil du Queffleuth et de la Penzé, Bretagne Vivante, ULAMiR CPIE

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 40

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 48

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avient quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet) **Morlaix** : Ismaël Dupont **Taulé** : Annie Hamon

Dans le cadre de ses compétences « protection et mise en valeur de l'environnement » et « développement touristique », Morlaix Communauté consacre chaque année des crédits importants pour soutenir des structures œuvrant sur son Territoire pour l'Éducation et la Sensibilisation à l'Environnement, par l'organisation d'activités de découvertes, la réalisation d'animations grand public et des actions de communication dans ces domaines.

En 2001, Morlaix Communauté et les associations partenaires reconnues pour leurs compétences en matière éducative, en lien avec l'Inspection de l'Éducation Nationale et la direction diocésaine, ont élaboré ensemble un programme pédagogique, à destination des

écoles primaires du territoire de Morlaix Communauté.

En 2004, Morlaix Communauté a décidé d'étendre son partenariat avec les associations Au Fil du Queffleuth et de la Penzé et Ulamir CPIE afin de soutenir également leurs actions de gestion et de valorisation des itinéraires de randonnées, d'une part et avec l'association Bretagne Vivante afin de soutenir également ses actions de gestion de la réserve biologique de la baie de Morlaix et de la réserve naturelle régionale des Landes du Cragou et du Vergam d'autre part.

Au regard de l'évolution des domaines de compétence et d'activité des structures et des contraintes réglementaires, les modalités du partenariat ont été redéfinies en 2011 en considérant les objectifs suivant :

- adapter au mieux les termes de la convention aux activités développées par les structures,
- consolider et sécuriser le partenariat,
- garantir une intervention homogène sur l'ensemble du territoire,
- simplifier le dispositif.

En 2015, dans l'objectif d'une meilleure lisibilité de l'engagement des structures partenaires, Morlaix Communauté a souhaité regrouper l'ensemble des axes de partenariat dans une convention unique.

Synthèse des propositions de subvention		<i>Dont AFQP</i>	<i>Dont BV</i>	<i>Dont ULAMiR</i>
Total général	144 475 €	54 284 €	39 694 €	50 497 €

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 8 mars 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution des subventions aux associations telle que présentée ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat correspondante.**

Jean-Luc Fichet souligne l'importance des montants attribués aux associations.

Nathalie Bernard demande si l'entretien des sentiers effectué par l'Ulamir s'effectue toujours sur le territoire de l'ancienne communauté.

En effet, confirme Jean-Luc Fichet, mais il faudrait le réinterroger au moment du transfert des coûts qui avaient été financés par les communes qui étaient sur ce territoire à ce moment.

Le territoire d'action de l'Ulamir est élargi au delà des communes de l'ancienne communauté du Trégor, remarque Nathalie Bernard, sauf sur les communes de Plouezoc'h et Plougasnou.

Un diagnostic du mode de gestion et d'entretien des sentiers de randonnée est prévu sur l'ensemble du territoire, annonce M. Le Cousse. Le poids historique des initiatives locales sur le sujet en fait un patchwork intéressant à étudier.

Toutes les communes de Morlaix Communauté sont aujourd'hui concernées par ces missions, sauf Plouezoc'h et Plougasnou, souligne Mme Bernard.

Ce n'est légalement pas possible, répond Jean-Luc Fichet. Le dispositif existe sur l'ensemble des communes ou bien n'existe pas. Morlaix Communauté ne peut en exclure deux communes pour des raisons historiques. Il faut éclaircir ce point.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

Délibération D16-089

Objet : Pôle d'échanges multimodal Marché de réalisation des espaces publics

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 40

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 48

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : Botsorhel : Valérie Le Denn Garlan : Joseph Irrien Guerlesquin : Gildas Juiff Guimaëc : Georges Lostanlen Henvic : Christophe Micheau Lanmeur : Jean-Luc Fichet

Lannéanou : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet) **Morlaix** : Ismaël Dupont **Taulé** : Annie Hamon

Dans la continuité de la construction de la passerelle du Pôle d'échanges multimodal, Morlaix Communauté a engagé une consultation pour la réalisation des espaces publics.

La réalisation de ces travaux a été allotie de la manière suivante :

- Lot 1 : Voirie et réseaux humides
- Lot 2 : Aménagements paysagers – Mobilier urbain
- Lot 3 : Éclairage public et réseaux secs.

La procédure d'appel d'offres a été initiée le 6 novembre 2015 et les entreprises ont remis leurs offres le 22 décembre 2015. Les dix offres suivantes ont été déposées pour les différents lots.

Lot 1 : Voirie et réseaux humides

Entreprises	Offre de base	Base + option 1	Base + option 2	Variantes
Colas Centre Ouest – Eiffage Energie	2 887 953,80	2 870 645,80	2 985 607,80	2 variantes de 2 773 972,30 à 2 934 876,80
Eurovia Bretagne - Jardins Services	2 789 789,70	2 788 629,70	2 894 353,20	7 variantes de 2 721 437,40 à 2 894 353,20
ID Verde - Barazer TP	3 195 534,38	3 159 038,64	3 404 578,28	

L'offre de base comporte la réalisation de deux escaliers en béton bouchardé, l'un sur le parvis de la gare et l'autre à l'intersection des rues Armand Rousseau et Dr Prouff. L'option 1 prévoit de remplacer le béton bouchardé par du granit blond.

De plus, la solution de base prévoit que les places de stationnement au nord de la passerelle soient réalisées en dalles gravillonnées associées à une structure de chaussée réservoir et un système de drainage pour la gestion des eaux pluviales. L'option 2 consiste à réaliser ces places de stationnement en enrobé et d'y associer une réserve d'eaux pluviales en buses béton enterrées pour la gestion des eaux pluviales.

Les groupements Colas Centre Ouest - Eiffage Energie et Eurovia Bretagne - Jardin Services ont proposé des variantes sur les matériaux et sur les structures de chaussées. Les variantes sur les structures de chaussées consistent à remplacer la grave bitume de classe 3 par de la grave bitume de classe 4, qui a une résistance mécanique équivalente et permet de limiter les épaisseurs terrassées et mises en œuvre.

Lot 2 : Aménagement Paysagers – Mobiliers urbains :

Entreprises	Offres (€ HT)
Sparfel	484 730,45
Jo Simon	461 317,45
Jardin services	488 121,49
ID Verde	549 953,80

Lot 3 : Éclairage public et réseaux secs :

Entreprises	Offres (€ HT)
GTIE Armorique	514 960,00
Eiffage Energie Maine Bretagne	642 424,10
SPIE Ouest Centre	629 776,00

L'analyse technico-économique des offres a été effectuée par le maître d'œuvre INGEROP Conseil et Ingénierie-JDM Paysage en lien avec la mission PEM de Morlaix Communauté.

Au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres du 25 février 2016 a décidé :

- ✓ d'attribuer le lot 1, voirie et réseaux humides au groupement d'entreprises Eurovia Bretagne-Jardin Services, en retenant l'option 1 et une variante sur les structures de chaussée pour un montant de 2 721 437,40 € HT,
- ✓ d'attribuer le lot 2, aménagement paysager – mobilier urbain, à l'entreprise Jardins Services pour un montant de 488 121,49 € HT,
- ✓ de demander des compléments d'information aux entreprises qui ont répondu au lot 3 et de reporter le choix de l'attribution à la commission d'appel d'offres du 24 mars 2016.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président à :

- **signer les marchés correspondants aux lots 1 et 2,**
- **signer les éventuels avenants à ces marchés ainsi que les actes spéciaux de sous-traitance,**
- **prendre toutes les mesures nécessaire à la bonne exécution des contrats et prononcer leur éventuelle résiliation.**

Guy Pennec précise la suite des travaux : escaliers à affiner, essais à faire, garde-corps et ascenseurs à poser, conventions d'exploitation à passer.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-090

Objet : Évolution du taux de versement transport

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 40

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 48

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avaient quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet) **Morlaix** : Ismaël Dupont **Taulé** : Annie Hamon

Le versement transport est une contribution locale des employeurs au financement des transports collectifs. Il est recouvré, d'une part, par l'URSSAF, au titre des cotisations sociales, pour être reversé par l'ACOSS aux autorités organisatrices de la mobilité et, d'autre part, par la MSA.

Le versement transport concerne les employeurs publics et privés de plus de onze salariés situés dans le ressort territorial de Morlaix Communauté. Les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif et à caractère social ainsi que les représentants d'états étrangers et certains organismes internationaux ne sont pas assujettis au versement.

La **fixation du taux relève de l'autorité organisatrice de la mobilité** dans la limite des plafonds fixés par la loi selon la taille de population regroupée et la nature des investissements réalisés.

Les taux plafonds applicables sont fixés par l'article L. 2333-67 du CGCT. Le taux applicable à une autorité organisatrice dont la population est comprise entre 10 000 et 100 000 habitants est de **0,55 %**. Ce taux est majoré de **0,05 %** pour les communautés d'agglomération et de **0,2 %** lorsque le territoire comporte une ou plusieurs communes touristiques.

La commune de Carantec, située dans le ressort territorial de la collectivité, vient d'obtenir le statut de station classée de tourisme (décret du 1^{er} juin 2015). L'article L. 133-13 du Code du tourisme définit que « *seules les communes touristiques et leurs fractions peuvent être érigées en stations classées de tourisme* ».

La contribution du versement transport au budget transport de Morlaix Communauté a porté sur une valeur totale de **2 188 033,31 €** en 2015. Sur ces cinq dernières années, entre 2010 et 2015, la contribution a connu de fortes variations (de 1 934 274 €, pour son niveau le plus bas, en 2014, à 2 339 300 €, pour son niveau le plus haut, en 2011).

Par conséquent, pour pallier les effets de variation du versement transport et l'effet de relèvement du seuil de 9 à 11 salariés acté par la loi de finances rectificative de 2016 avec une perte estimée de 50 000 €, il est proposé que Morlaix Communauté revalorise son taux de versement transport.

La revalorisation du taux devrait permettre de percevoir un gain supplémentaire estimé à 250 000 € par an. Cette augmentation permettra de :

- contribuer davantage au financement des dépenses de fonctionnement du réseau de transport puisque le versement transport ne couvre aujourd'hui que 30 % des dépenses ;
- réduire la subvention d'équilibre versée par le budget général qui est actuellement de 1,7 millions d'euros ;
- répondre aux ambitions futures du schéma des transports qui doit conduire à une restructuration des réseaux de transport en commun.

Vu l'instauration du versement transport au 1^{er} septembre 2000 sur le territoire de Morlaix Communauté avec un taux à 0,5 %,

Vu la délibération D06-039 du 27 mars 2006, par laquelle le Conseil de Communauté a instauré le taux de versement transport à 0,6 % sur le territoire de Morlaix Communauté,

Vu le décret du 1^{er} juin 2015 instituant la commune de Carantec comme station de tourisme,

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 12 janvier 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la revalorisation du taux de versement transport de 0,6 % à 0,8 %.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D16-091

Objet : Bretagne Durable et Solidaire - Versement du solde 2015

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 40

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 48

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas

Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.
Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avait quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet) **Morlaix** : Ismaël Dupont **Taulé** : Annie Hamon

L'association Bretagne Durable et Solidaire est une structure implantée sur le territoire de Morlaix Communauté depuis 2008. Elle est constituée de journalistes professionnels et de « Plumes citoyennes » avec pour objet la protection de l'environnement en Bretagne historique par la promotion, l'information et la sensibilisation au développement durable, et ce par divers moyens :

- l'information et la sensibilisation du grand public à la protection de l'environnement et au développement durable en Bretagne, par le biais de différents médias (site Internet, publications diverses, organisation d'événements,...),
- la mise en réseau des acteurs de la protection de l'environnement et du développement durable en Bretagne,
- la mise en valeur des actions des différents acteurs de la protection de l'environnement et du développement durable en Bretagne (associations, particuliers, entreprises, collectivités territoriales, centres de recherche,...),
- tout autre moyen permettant d'atteindre l'objet de l'association.

Afin de soutenir l'activité de l'association, une convention a été établie pour une période de trois ans (2013 à 2015) dans le cadre du contrat de territoire. Cette convention répond à l'enjeu « *Promouvoir un développement maîtrisé et innovant* » : *Thématique 2 : soutenir les équipements structurants de gestion des ressources.*

Le montant de la subvention accordée par le Conseil départemental du Finistère et Morlaix Communauté est identique, soit 6 000 € par an pour chaque partie.

Conditions de versement :

1. le premier (80 % des montants annuels établis) à la signature de la convention
2. le second, le solde du montant calculé en fonction des prestations réalisées et validées par Morlaix Communauté à la lecture des bilans d'activités et financiers présentés par Bretagne Durable et solidaire en janvier de l'année n+1.

Bilan 2015 : Il figure dans les tableaux joints en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 23 février 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le versement du solde pour l'année 2015, soit 1 200 €.

Jean-Charles Pouliquen s'abstiendra. Il s'étonne qu'un organe de presse, dans son bilan, mentionne une somme nulle en produits de vente : Bretagne Durable et Solidaire édite un magazine, un site internet, fait des conférences, a des abonnements.

Jean-Luc Fichet suppose qu'il n'y a pas de ventes en kiosque, mais uniquement par abonnement.

Guy Pennec différencie l'association professionnelle de journalistes qui édite le magazine et « Les plumes citoyennes », l'association qui fait vivre un moteur de recherche et ne fait pas de recettes.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (8 abstentions).

COMPTE DE RESULTAT 2015 BRETAGNE DURABLE ET SOLIDAIRE AVANT OPERATION D'INVENTAIRE			
CHARGES		PRODUITS	
60-ACHATS		70- RESSOURCES PROPRES	
eau/énergie	1 911,54	ventes	0,00
matières et fournitures	362,78	adhésions	150,00
		abonnements	357,85
61- SERVICES EXTERIEURS		prestation de service	1 257,30
location et charge	1 800,00		
entretien et réparation		74- SUBVENTIONS d'EXPLOITATION	
assurances	208,17	Europe FEDER/LEADER	2 800,43
		ETAT aide à l'emploi	11 516,90
62-AUTRES SERVICES		ETAT autres	5 512,29
honoraires	2 653,80	REGION emploi associatif	6 000,00
communication	1 450,65	REGION autres	
frais de déplacement	1 833,44	Départements	9 300,00
locations matériels		Communes/EPCI	6 000,00
63-IMPOTS et TAXES	10,00	75- AUTRES PRODUITS	
		produits en atténuation de charges	1 917,36
64-CHARGES DE PERSONNEL			
rémunérations	24 293,68		
charges sociales et patronales	10 345,29		
66- FRAIS FINANCIERS	143,46		
		76- PRODUITS FINANCIERS	
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 034,00		
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			
	46 046,81		44 812,13

Thème	Résumé 2014
Site Internet	Près de 400 articles publiés
Animations de territoire : relais à l'information	200 dates agenda, 30 petites annonces, 10 offres d'emploi, communiqués de presse...
Débats et conférences	7 animations sur le territoire de Morlaix Communauté dont : conférence de Jean Jouzel, ciné-débat à La Salamandre, ciné de plein air à Plounéour-Ménez
RH	1 CDI, 1CDD, 2 volontaires service civique, 1 stagiaire

Délibération D16-092

Objet : Programme Zéro déchet-zéro gaspi - Programme définitif et budget

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 40

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 48

Secrétaire de séance : Annie Hamon

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Georges Lostanlen **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen, **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec**

Loc-Éguiner : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard.

Était représenté : **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwennolé Guyomarc'h à Thierry Piriou **Morlaix** : Alain Tigreat à Jean-Charles Pouliquen, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Georges Lostanlen **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Marc Madec

Avaient quitté la séance : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen (avec pouvoir de Clotilde Berthemet) **Morlaix** : Ismaël Dupont **Taulé** : Annie Hamon

Morlaix Communauté est lauréate de l'appel à projets national « Territoire zéro déchet zéro gaspi ».

Ce programme de trois ans, de 2016 à 2018, vise à répondre aux objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, notamment :

- réduire la production de déchets,
- valoriser au maximum,
- économiser nos ressources, faire de nos déchets des supports de développement local dans une dynamique d'économie circulaire.

Le premier plan local de prévention a permis d'atteindre les objectifs réglementaires de diminution de 7 % des déchets sur la période 2009/2014. De nouveaux objectifs sont fixés au titre du ZDZG et notamment l'intégration des politiques de prévention, de valorisation et d'économie circulaire.

Au niveau financier Morlaix Communauté a signé une convention avec l'ADEME le 26 novembre 2015, permettant d'établir le plan de financement, notamment par le versement des soutiens financiers à hauteur de 300 000 €.

Au final pour les trois ans le budget prévisionnel est de 765 000 €. Il valorise financièrement l'ensemble des moyens humains et inclut les frais de structure dédiés à l'activité ZDZG.

Postes de dépenses de fonctionnement	€TTC
prestations de service (formation, voyages d'étude...)	26 100 €
divers relation publique (animations, ateliers, appel à projets...)	90 375 €
dotation aux amortissements (composteurs, bac de collecte des journaux)	24 000 €
études et recherches (MODECOM, nouvelles filières...)	39 500 €
fourniture de petit équipement (bio seaux, brass'compost...)	19 825 €
location immobilière (broyeur de végétaux)	1 500 €
publication (supports de communication)	69 901 €
subventions aux particuliers et aux collectivités (composteur, location broyeur, couches lavables...)	103 525 €
moyens humains interne (2,6 ETP)	255 000 €
moyens humains externe (0,5 ETP à l'ADESS)	51 000 €
frais de structure	84 000 €
	764 726 €

En terme de gouvernance, différents comités se sont réunis (comité de suivi en externe, comité de coordination en interne) pour élaborer un plan d'actions.

Ce plan d'actions est structuré en deux parties avec un volet prévention composé de six axes et un volet valorisation composé de sept axes, tels que présentés dans le tableau en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 23 février 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le budget prévisionnel et le plan d'actions,**
- **d'autoriser le Président à solliciter des aides et subventions complémentaires auprès des collectivités et organismes partenaires.**

PREVENTION	VALORISATION
<p>Axe 1 : Prévention des matières organiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - compostage individuel, - compostage collectif, - gestion des matières vertes des espaces verts, - gestion domestique des matières organiques, <p>Axe 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - plan de lutte dans les établissements scolaires, - actions au niveau de la distribution, - sensibilisation du grand public, - projets en lien avec les dons alimentaires <p>Axe 3 : Réemploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser le réemploi des objets domestiques, - soutenir la filière de transformation des journaux en Ouate de cellulose, - gobelets réutilisables, - langes lavables, <p>Axe 4 : Changements du comportement</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la consommation de l'eau du robinet, - éco-consommation et consommation collaborative, - faire soi-même, - limiter la publicité non désirée, - sensibiliser et informer <p>Axe 5 : Nocivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - tri des déchets toxiques, - prévention des déchets toxiques <p>Axe 6 : Déchets des professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - artisans et commerçants, - zones d'activités, - formation et information sur l'économie circulaire, 	<p>Axe 1 : tri sélectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - collecte sélective, - augmentation des performances du tri du verre, - schéma territorial de collectes associatives des papiers, <p>Axe 2 : filière</p> <ul style="list-style-type: none"> - généralisation de la collecte du mobilier en déchèterie, - REP DDS, - expérimentation d'une filière sur les fusées de détresse, - extincteurs, <p>Axe 3 : nouvelles filières</p> <ul style="list-style-type: none"> - plastiques des professionnels, - marc de café, - barquettes plastiques des collectivités - polystyrène <p>Axe 4 : Déchèterie</p> <ul style="list-style-type: none"> - valorisation des inertes, - récupération des pneumatiques des particuliers, - recyclage du plâtre, <p>Axe 5 : Exemplarité</p> <ul style="list-style-type: none"> - formation éco-gestes au bureau, - gestion différenciée des déchets verts de nos espaces verts, - papiers des collectivités, - commande publique, <p>Axe 6: Déchets du littoral</p> <ul style="list-style-type: none"> - déchets coquilliers, - déchets de la plaisance, <p>Axe 7: Eco-événement</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer une animation et des outils de mutualisation

Guy Pennec indique les objectifs de réduction : moins 30% de déchets ménagers, moins 30% de déchets verts, plus 30 % de valorisation des emballages ménagers, plus 30 % d'inertes valorisés, moins 30% d'encombrants mis en décharge. Actuellement, plus de 50 collectivités, entreprises et associations travaillent avec Morlaix Communauté sur ce programme. Le fait d'adhérer à ZDZG apporte également des subventions sur les investissements.

Jean-Luc Fichet souligne l'importance de cette délibération, qui vise des objectifs très ambitieux. Les tenir permettrait de dégager des marges de manœuvre budgétaires pour d'autres projets. Il faut impérativement réussir.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 21 h 55.